

Chapitre 4 –

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Contenu

Résumé.....	127
Constatations clés	129
Constatations détaillées.....	131
Développement social — Contrat de services consultatifs.....	136
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB — Changements climatiques.....	141
Service Nouveau-Brunswick — Évaluation foncière des résidences – Examen spécial.....	144
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance : Cartes d'achat des districts scolaires.....	151
Opportunités Nouveau-Brunswick — Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie.....	156
Finances et Conseil du Trésor — Dette publique.....	163
Ministère des Transports et de l'Infrastructure — Édifice du Centenaire.....	167
Annexe I – Objectif et étendue des travaux de suivi de 2021.....	169
Annexe II – État des recommandations découlant des audits de performance suivis en 2021 déclarés par les ministères, commissions ou organismes.....	170
Annexe III – Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans.....	172
Annexe IV – Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2015.....	183



Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Rapport du vérificateur général — volume II, chapitre 4 - 2021

Pourquoi est-ce important?

- Nous auditons les secteurs qui ont une incidence sur la vie des gens du Nouveau-Brunswick.
- Nous formulons des recommandations pour promouvoir un gouvernement responsable et durable.
- Lorsque les recommandations ne sont pas mises en œuvre, des risques subsistent et peuvent s'aggraver au fil du temps.
- Le présent chapitre est un outil qu'utilisent le Comité des comptes publics, le Comité des sociétés de la Couronne et le public pour tenir les ministères et les organismes de la Couronne responsables.

Conclusions générales

- Dans l'ensemble, les entités gouvernementales ont mis en œuvre 65 % de nos recommandations. Cela comprend les résultats autodéclarés par les entités ainsi que les résultats vérifiés par le VGNB pour certains rapports de 2015 et 2017.
- Les entités ont déclaré avoir mis en œuvre 83 % de nos recommandations des rapports de 2015 et 2017 de la vérificatrice générale. Notre travail a révélé que seulement 62 % de ces recommandations avaient effectivement été mises en œuvre.

Chapitres 2015 et 2017 — Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie

- 86 % des recommandations des chapitres des rapports de 2015 et 2017 ont été mises en œuvre.
- ONB continue de publier des résultats de l'aide financière qui sont difficiles à interpréter et trop généraux pour être utilisés par le public.
- ONB n'a pas pleinement mis en œuvre l'exigence selon laquelle la direction et les actionnaires de la société doivent fournir au Cabinet des déclarations des parties liées lorsqu'une aide financière importante et à risque élevé est envisagée.
- Une nouvelle politique du GNB a été créée pour normaliser l'aide financière à l'industrie.

Chapitre 2017 — Évaluations de l'impôt foncier

- 64 % des recommandations dans ce chapitre du rapport de 2017 ont été mises en œuvre.
- Bien que les travaux soient en cours, Service Nouveau-Brunswick n'a pas mis en œuvre plusieurs recommandations du VGNB sur la validation des données et l'indépendance du titulaire d'une charge créée par la loi.
- Finances et Conseil du Trésor ainsi que Service Nouveau-Brunswick ont séparé les factures d'impôt des avis de cotisation, mais ne peuvent toujours pas fournir tous les détails sur les crédits d'impôt et les raisons des changements apportés à la valeur de la cotisation.

Chapitre 2017 — Changements climatiques

- Seulement 50 % des recommandations dans ce chapitre du rapport de 2017 ont été mises en œuvre.
- Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB n'ont pas encore mis en œuvre toutes les recommandations du VGNB sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Chapitre 2017 — Contrat de services consultatifs

- Développement social n'a mis en œuvre que 38 % de nos recommandations.
- Le Ministère n'a pas encore effectué le suivi complet des économies réelles découlant des contrats ou fait rapport publiquement des répercussions des services contractuels sur la qualité des services à la clientèle.

Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

4.1 Le présent chapitre de suivi favorise la reddition de comptes en indiquant à l'Assemblée législative et au grand public dans quelle mesure le gouvernement a donné suite aux recommandations découlant de nos audits de performance. À notre avis, il importe que les députés et les contribuables soient suffisamment informés pour évaluer les progrès du gouvernement dans la mise en œuvre de ces recommandations.

4.2 Un de nos objectifs stratégiques est que les ministères, les commissions et les organismes acceptent et mettent en œuvre nos recommandations découlant des audits de performance. Le présent chapitre fait état des mises à jour que nous ont fournies les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne sur l'état d'avancement des recommandations des audits de performance dans les rapports de 2015 à 2019. Nous avons effectué un audit de certains chapitres de 2015 et de 2017 dans le cadre de ce suivi.

4.3 En raison de la pandémie qui sévit actuellement dans la province, nous avons reporté notre processus de suivi normal pour certains ministères, ce qui a retardé le suivi des chapitres de 2015 et 2016 que nous aurions normalement terminés au cours des deux dernières années. L'annexe I fournit de plus amples renseignements sur l'étendue et l'objectif de nos travaux de suivi.

Cette année, nous avons effectué un suivi sur des chapitres de 2015 et 2017.

4.4 Cette année, nos travaux détaillés de suivi ont porté sur les recommandations formulées à l'issue des audits de performance de 2015 et 2017 du VGNB. Voici les chapitres retenus :

- Contrat de services consultatifs (2017)
- Changements climatiques (2017)

- Évaluation foncière des résidences — Examen spécial (2017)
- Cartes d'achat des districts scolaires (2017)
- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2017 et 2015)
- Édifice du Centenaire (2015)
- Dette publique (2015)

4.5 Nous prévoyons que notre plan de suivi pour 2022 comprendra les chapitres suivants du VGNB :

- Prévention des infections (2015)
- Services du curateur public (2016)
- Salubrité des viandes — Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments (2016)
- Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)
- Travail sécuritaire NB — Phase I : Gouvernance (2018)
- Travail sécuritaire NB — Phase II : Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)
- Amélioration du rendement des élèves (2018)

4.6 Pour un rapport d'étape détaillé sur les recommandations formulées depuis 2015 qui ont fait l'objet d'un suivi en 2021, veuillez consulter l'annexe II. De plus, un résumé de la mise en œuvre des recommandations d'audit de performance formulées depuis 1999 se trouve à la pièce 4.4.

Note au Comité des comptes publics

4.7 Nous encourageons les députés à prendre connaissance des recommandations découlant de nos audits de performance que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne n'ont pas mises en œuvre, comme le présent rapport le documente. Ils pourront profiter des prochaines réunions du Comité des comptes publics pour aborder l'état de ces recommandations avec les ministères, commissions et organismes concernés.

Constatations clés

Dans l'ensemble, 65 % des recommandations formulées entre 2015 et 2019 ont été mises en œuvre.

4.8 Nos résultats dans l'ensemble indiquent que les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne ont mis en œuvre 65 % des recommandations (204 sur 312) formulées par la vérificatrice générale dans ses rapports de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 qui font l'objet d'un suivi dans le présent rapport. Ce total comprend

les résultats autodéclarés des entités ainsi que les résultats vérifiés par le VGNB pour certains rapports de la vérificatrice générale de 2015 et de 2017. Il sera rendu compte du suivi de notre audit conjoint de 2016 de la Société des loteries de l'Atlantique dans un rapport distinct.

***Services consultatifs :
44 % de nos
recommandations ont
été mises en œuvre.***

4.9 Le ministère du Développement social a mis en œuvre 5 des 13 recommandations, et Service Nouveau-Brunswick a mis en œuvre 2 des 3 recommandations formulées dans notre chapitre du rapport de 2017 sur un contrat de services consultatifs. Les deux ministères ont déclaré qu'ils continueront de travailler à la réalisation des recommandations restantes en 2021-2022.

***Changements
climatiques : 50 % de
nos recommandations
ont été mises en œuvre.***

4.10 Nous prenons note des efforts déployés par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et par Énergie NB pour donner suite à quatre des huit recommandations formulées dans notre chapitre du rapport de 2017 sur les changements climatiques. Nous sommes toutefois déçus que de plus amples progrès n'aient pas encore été réalisés dans cet important domaine de préoccupation.

***Évaluation foncière des
résidences : 64 % de nos
recommandations ont
été mises en œuvre.***

4.11 Bien que des progrès aient été réalisés grâce à la mise en œuvre de 16 des 25 recommandations formulées dans notre chapitre sur l'évaluation des propriétés résidentielles — examen spécial de 2017, nous sommes déçus que les principales recommandations n'aient pas été mises en œuvre. Finances et Conseil du Trésor ainsi que Service Nouveau-Brunswick ont séparé les factures d'impôt des avis de cotisation, mais ne peuvent toujours pas fournir des détails complets sur les crédits d'impôt ou sur les raisons des changements apportés à la valeur de la cotisation.

***Cartes d'achat des
districts scolaires : 67 %
de nos
recommandations ont
été mises en œuvre.***

4.12 Nous sommes heureux de constater que 12 des 18 recommandations sur les cartes d'achat des districts scolaires ont été mises en œuvre. Les sept districts scolaires ont ajouté des contrôles concernant l'utilisation des cartes d'achat. Toutefois, les politiques et les contrôles ne sont pas uniformes d'un district à l'autre.

Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie : 86 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.13 Nous avons constaté qu'Opportunités Nouveau-Brunswick et le Bureau du Conseil exécutif avaient mis en œuvre 24 de nos 28 recommandations. Nous avons observé des améliorations dans la communication de renseignements à l'appui du Cabinet pour la prise de décisions entourant l'octroi de l'aide financière, bien que les rapports au public sur le succès de l'aide ne soient pas encore suffisamment clairs et détaillés. Des efforts sont en cours pour mettre en œuvre les quatre autres recommandations.

Toutes les autres recommandations pertinentes concernant l'Édifice du Centenaire ont été mises en œuvre.

4.14 En raison de la vente de l'Édifice du Centenaire, trois de nos cinq recommandations de ce chapitre ne s'appliquent plus. D'après notre examen, les deux autres recommandations ont été mises en œuvre.

Dettes publiques : 25 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.15 Nous sommes déçus de constater que six de nos huit recommandations datant de 2015 ne sont toujours pas mises en œuvre par Finances et Conseil du Trésor. Le Ministère est maintenant en désaccord avec deux de ces six recommandations. Ces deux recommandations ont été déclarées mises en œuvre en 2021, mais nos travaux ont révélé que la mise en œuvre est incomplète et que le Ministère n'est pas d'accord avec les autres éléments des recommandations. Des plans sont prévus pour donner suite aux quatre autres recommandations durant l'exercice 2022.

Constatations détaillées

4.16 La pièce 4.1 comporte une légende qui explique comment nous illustrons l'état de la mise en œuvre des recommandations traitées dans ce chapitre.

Pièce 4.1 — État de la mise en œuvre des recommandations

Légende	
	100 % des recommandations mises en œuvre
	75-99 % des recommandations mises en œuvre
	50-74 % des recommandations mises en œuvre
	<50 % des recommandations mises en œuvre

4.17 La pièce 4.2 présente l'état d'avancement des recommandations, par rapport et par année, pour celles comprises dans nos travaux de suivi. Cette information permet aux utilisateurs d'évaluer rapidement quels ministères, commissions et organismes de la Couronne ont fait un bon travail dans la mise en œuvre de nos recommandations et lesquels ont échoué.

4.18 La pièce 4.2 distingue l'état vérifié par le VGNB par comparaison avec celui déclaré par les ministères, les commissions et les organismes. L'annexe II fournit des détails supplémentaires sur la mise en œuvre des recommandations par entité.

Recommandations de 2015 et 2017 : 37 % d'entre elles n'ont pas été mises en œuvre.

4.19 La pièce 4.2 présente les résultats que nous ont communiqués les ministères, les commissions et les organismes visés par nos travaux de suivi. Ils ont indiqué avoir mis en œuvre 90 des 108 (83 %) recommandations formulées par la vérificatrice générale dans ses rapports de 2015 et de 2017. Notre travail a confirmé que seulement 67 des 108 (62 %) avaient effectivement été mises en œuvre.

Pièce 4.2 — État de la mise en œuvre des recommandations

Ministère et nom du projet	Date de publication du rapport	État en 2021	
		Déclaration volontaire du ministère	Suivi du VGNB
Développement social — <i>Contrat de services consultatifs</i>	2017		
Service Nouveau-Brunswick — <i>Contrat de services consultatifs</i>	2017		
Environnement et Gouvernements locaux — <i>Changements climatiques</i>	2017		
Énergie NB — <i>Changements climatiques</i>	2017		
Service Nouveau-Brunswick — <i>Évaluation des biens immobiliers</i>	2017		
Bureau du Conseil exécutif — <i>Évaluation des biens immobiliers</i>	2017		
Finances et Conseil du Trésor — <i>Évaluation des biens immobiliers</i>	2017		
Finances et Conseil du Trésor (Bureau du contrôleur) — <i>Cartes d'achat des districts scolaires</i>	2017		
Éducation et Développement de la petite enfance — <i>Cartes d'achat des districts scolaires</i>	2017		
Districts scolaires/School Districts — <i>Cartes d'achat des districts scolaires</i>	2017		
Opportunités Nouveau-Brunswick — <i>Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse</i>	2017		
Bureau du Conseil exécutif — <i>Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse</i>	2017		
Opportunités Nouveau-Brunswick — <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	2015		
Bureau du Conseil exécutif — <i>Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie</i>	2015		
Finances et Conseil du Trésor — <i>Dette publique</i>	2015		
Transports et Infrastructure — <i>Édifce du Centenaire</i>	2015		

Nous déplorons que quatre à six ans après leur formulation, des recommandations n'aient toujours pas été mises en œuvre.

4.20 La pièce 4.3 montre un taux plus élevé de mise en œuvre de nos recommandations en 2015 qu'en 2019. Cela pourrait s'expliquer par le temps nécessaire pour mettre en œuvre des recommandations plus complexes. Au fil du temps, nous espérons que d'autres recommandations seront mises en œuvre.

Pièce 4.3 — État de la mise en œuvre des recommandations par année

Année	Recommandations				Mises en œuvre, en %
	Total	Mises en œuvre	Acceptées/ Non mises en œuvre	Non acceptées	
2019	63	31	32	0	49 %
2018	90	60	30	0	67 %
2017	76	46	29	1	61 %
2016	33	25	8	0	76 %
2015	50	42	6	2	84 %
Total	312	204	105	3	65 %

Sauf les exceptions mentionnées à la pièce 4.2, les chiffres reposent sur l'information déclarée par les organisations elles-mêmes.

Les recommandations qui ne s'appliquent plus ne sont pas incluses.

Nous ne sommes pas satisfaits du taux de mise en œuvre de nos recommandations.

4.21 La pièce 4.4 fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit depuis 1999. Notre bureau maintient l'objectif de voir la totalité des recommandations adressées aux ministères, commissions et sociétés de la Couronne mises en œuvre.

4.22 D'après les données de la pièce 4.4, nous constatons qu'en moyenne 51 % de nos recommandations depuis 1999 sont mises en œuvre dans un délai de deux ans, alors qu'en moyenne 59 % le sont dans un délai de quatre ans.

Exhibit 4.4 - Mise en œuvre des recommandations des audits de performance

Année	Nombre de recommandations	Mises en œuvre dans un délai de		
		Deux ans	Trois ans	Quatre ans
1999	99	35 %	42 %	42 %
2000	90	26 %	41 %	49 %
2001	187	53 %	64 %	72 %
2002	147	39 %	58 %	63 %
2003	124	31 %	36 %	42 %
2004	110	31 %	38 %	49 %
2005	89	27 %	38 %	49 %
2006	65	22 %	38 %	S.o. ¹
2007	47	19 %	S.o. ¹	45 % ²
2008	48	S.o. ¹	60 % ²	57 % ⁴
2009	49	73 % ²	73 % ³	74 % ⁴
2010	44	64 % ³	70 % ³	62 % ⁴
2011	24	71 % ³	79 % ³	63 % ⁴
2012	32	69 % ³	81 % ³	61 % ⁴
2013	44	65 % ³	61 % ³	43 % ⁴
2014	17	71 % ³	94 % ³	71 % ⁴
2015	93	49 % ³	65 % ³	81 % ³
2016	44	68 % ³	82 % ³	76 % ³
2017	76	84 % ³	91 % ³	61 % ⁴
2018	90	63 % ³	67 % ³	-
2019	88	56 % ³	-	-

¹ S.o., car aucun suivi n'a été effectué en 2010.
² Comme l'ont déclaré les ministères, les commissions et les organismes, et comme l'a confirmé notre bureau, au sein du ministère de la Justice et de la Consommation.
³ Selon les déclarations des ministères, commissions et organismes.
⁴ Selon les déclarations des ministères, commissions et organismes, à moins qu'elles aient été révisées en 2021.

4.23 Dans les sections qui suivent, nous formulons des commentaires additionnels sur les projets visés par nos travaux de suivi détaillés effectués en 2021 afin de déterminer l'état des recommandations de certains audits.

Développement social — Contrat de services consultatifs

Contexte

4.24 En août 2015, notre bureau avait relevé un paiement pour des services de consultation dans le cadre de l'audit des comptes publics de la province. Nous avons constaté que le paiement se rapportait à un contrat pour la prestation de services consultatifs en matière d'amélioration de la productivité et des processus. Ces services avaient été fournis au ministère du Développement social (MDS).

4.25 Le contrat, en vigueur à compter du 6 août 2013, avait été attribué à un cabinet d'experts-conseils, qui devait aider à élaborer un programme officiel d'amélioration de la productivité en vue de réduire les coûts des différents programmes au sein du MDS. L'étendue des travaux englobait :

- les soins de longue durée et les foyers de soins;
- la prestation et le contrôle des programmes;
- l'approvisionnement;
- l'aide sociale.

4.26 Nous avons constaté qu'au mois d'août 2015, les versements accumulés dépassaient 7 millions de dollars. De plus, une partie des versements effectués représentait une rémunération liée au rendement des experts-conseils. Le rendement des experts-conseils était rétribué en fonction des économies prévues, et non des économies pas réelles. Les versements sur cette base comportent le risque qu'aucun avantage réel ne se réalise. En date d'août 2015, les économies prévues relevées par les experts-conseils étaient d'environ 29 millions de dollars.

4.27 Après une enquête approfondie, nous avons recensé de nombreux autres risques associés au contrat et décidé d'entreprendre un audit.

Objectifs de l'audit

4.28 Notre audit visait à déterminer si le MDS :

- avait surveillé le rendement des experts-conseils pour s'assurer que les services avaient été exécutés conformément au contrat (l'accord-cadre de services);
- avait mesuré et évalué les résultats des initiatives du projet achevées par rapport aux avantages prévus;
- disposait d'un plan pour mener à bien toutes les initiatives du projet découlant de l'accord-cadre des services d'APP;

- avait approuvé les honoraires professionnels conformément à l'accord-cadre de services et à la politique gouvernementale.

Conclusions de l'audit

4.29 Une fois nos travaux terminés, nous avons conclu que le MDS :

- avait eu recours à des pratiques d'approvisionnement inappropriées;
- avait conclu un contrat mal structuré qui n'avait pas protégé adéquatement les intérêts de la province;
- avait été incapable de gérer efficacement le contrat;
- avait dépassé de 700 000 \$ (ou 6 %) le bon de commande de 12,25 millions de dollars (avant taxes);
- avait indiqué seulement 10,1 millions de dollars (22 %) des économies prévues de 47 millions de dollars en date de juin 2016.

Recommandations relatives à la gestion des contrats : 44 % ont été mises en œuvre.

4.30 Notre audit avait mené à treize recommandations adressées au MDS et trois à Service Nouveau-Brunswick (SNB). Sur les seize recommandations présentées aux deux ministères, nous avons déterminé que seulement sept ont été mises en œuvre.

4.31 À la lumière de nos travaux, nous avons conclu que neuf de nos recommandations ne sont toujours pas mises en œuvre. Huit de ces recommandations étaient adressées au MDS. Nous nous y attardons ci-dessous.

Des rapports sur le rendement des entrepreneurs devraient être exigés pour les ententes importantes.

4.32 Dans notre rapport de 2017, nous avons recommandé que « Service Nouveau-Brunswick exige que des rapports sur le rendement des entrepreneurs soient présentés par les entités acheteuses pour tous les accords importants ».

4.33 Dans sa réponse, SNB a indiqué qu'elle avait mené un projet pour élaborer un cadre de gestion des contrats à la fin de 2020, mais qu'il ne serait pas entièrement mis en œuvre avant 2021-2022. SNB a ajouté que [Traduction] « *la surveillance du rendement des entrepreneurs, y compris l'élaboration d'outils permettant aux services clients de surveiller et de gérer leurs contrats, s'inscrit dans la portée du projet* ». Comme ce projet n'est pas encore terminé, comme l'a souligné SNB, la recommandation en suspens n'est pas mise en œuvre.

Le MDS doit fonder la rémunération sur les résultats réels seulement.

4.34 Nous avons recommandé que le MDS « *structure les contrats contenant une rémunération liée au rendement seulement en fonction de résultats réels et mesurables* ».

4.35 Dans sa mise à jour de 2021, le MDS indique que si cette situation se reproduit, il accepte de le faire, mais il n'a pas eu recours à la rémunération au rendement depuis.

4.36 Notre examen a permis de déterminer que le MDS n'a pas eu recours à la rémunération fondée sur le rendement dans les contrats depuis le rapport d'audit de 2017. C'est pourquoi la recommandation n'est pas mise en œuvre.

Le MDS devrait élaborer un cadre de gestion des contrats.

4.37 Nous avons recommandé que le MDS « *élabore un cadre pour régir les aspects importants de la gestion des contrats comme l'approvisionnement, l'administration, l'évaluation et l'établissement de rapports* ».

4.38 Dans sa mise à jour de 2021, le MDS a indiqué qu'il avait mis sur pied une unité de gestion des contrats qui assure une liaison étroite avec SNB et fournit un soutien pour la formation, la production de rapports, l'élaboration de modèles et la spécification des résultats.

4.39 Notre examen a permis de déterminer que même si des éléments de preuve montrent qu'il existe des cadres pour régir l'approvisionnement, l'administration des marchés et la production de rapports, il demeure difficile de déterminer ce qui est en place en matière d'évaluation. Selon les renseignements fournis, la recommandation n'est pas mise en œuvre.

Le MDS doit évaluer le rendement des entrepreneurs et en rendre compte.

4.40 Nous avons recommandé que le MDS :

- *évalue de façon indépendante le rendement des entrepreneurs par rapport aux buts, aux objectifs et aux produits à livrer bien définis dans le contrat;*
- *fournisse une rétroaction écrite à Service Nouveau-Brunswick sur le rendement de l'entrepreneur pour les contrats importants.*

4.41 Dans sa mise à jour de 2021, le MDS a indiqué que [Traduction] « *au moyen d'un modèle d'entente d'achat de services, le Ministère est en mesure de mieux gérer le rendement des entrepreneurs par rapport à des objectifs contractuels bien définis. De plus, le Ministère communique*

avec SNB si le rendement des entrepreneurs pour tous les contrats importants suscite des préoccupations ».

4.42 Nous avons constaté que les objectifs sont inclus dans les ententes actuelles, mais qu'il n'y a pas d'objectifs clairs. En l'absence de mesures du rendement axées sur les résultats mises en œuvre dans les marchés, l'existence d'objectifs contractuels tels qu'ils sont énoncés dans la portée de l'entente de services professionnels ne suffit pas à démontrer la gestion du rendement. Nous prenons acte des initiatives du MDS en cours, mais pour l'instant, la recommandation n'est pas mise en œuvre.

Le MDS doit faire le suivi des économies réelles.

4.43 Nous avons recommandé que le MDS *« fasse le suivi des économies réelles à mesure qu'elles s'accumulent au fil du temps et qu'elles soient étayées par des données pertinentes ».*

4.44 Dans sa réponse de 2021, le MDS a indiqué que [Traduction] *« le suivi des économies pour le contrat de services consultatifs a cessé en fin de journée le 31 mars 2019 lorsque l'objectif d'économies a été atteint ».*

4.45 La documentation fournie par le MDS contenait encore des économies estimées dans le total des économies déclarées. Nos travaux nous ont permis de conclure que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

Le MDS devrait rendre compte des répercussions sur la qualité du service à la clientèle.

4.46 Nous avons recommandé que le MDS *« mesure l'incidence sur la qualité de la prestation des services aux clients découlant des initiatives d'amélioration des processus mises en œuvre et en rende compte ».*

4.47 La réponse de 2021 indique que le MDS [Traduction] *« a récemment lancé une initiative visant à intégrer des résultats axés sur les clients dans tous les contrats; cela comprend des résultats mesurables et des modèles de rapport pour assurer des services de qualité à nos clients, ainsi que des mesures pour régler les problèmes de rendement ».*

4.48 Nos travaux ont révélé que le MDS travaille toujours à cette initiative et, par conséquent, nous avons conclu que la recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

Le MDS devrait élaborer une stratégie clé de surveillance des initiatives.

4.49 Nous avons recommandé que le DSM « *élabore une stratégie de surveillance pour les objectifs de mise en œuvre, les jalons, les produits à livrer et la qualité du service pour les initiatives importantes du Ministère* ».

4.50 La réponse pour 2021 indiquait que le MDS allait [Traduction] « *utiliser cette approche pour toute initiative d'envergure future* ».

4.51 Nous avons constaté que le MDS a des plans comportant des jalons et des produits livrables de haut niveau, mais la stratégie de surveillance des plans et de la qualité du service demeure floue. Par conséquent, nous avons déterminé que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

Le MDS devrait prévoir un délai maximal pour la soumission des factures.

4.52 Nous avons recommandé que le MDS « *inclue des conditions contractuelles claires précisant les exigences de facturation comme un délai maximal pour la présentation de factures* ».

4.53 Dans sa réponse de 2021, le MDS a indiqué que ses modèles de contrats comportent des modalités claires, y compris les exigences en matière de facturation.

4.54 Notre examen n'a révélé aucune condition empêchant un fournisseur de soumettre une facture au MDS en temps inopportun. Il est inacceptable que le MDS doive attendre pendant un laps de temps déraisonnable avant d'être facturé. Par conséquent, nous avons déterminé que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

Le MDS devrait veiller au respect des politiques sur les dépenses et les paiements ainsi que des modalités contractuelles.

4.55 Nous avons recommandé que le MDS « *conçoive et mette en œuvre des contrôles pour assurer :*

- *le respect des politiques gouvernementales régissant les frais de déplacement (AD-2801) et l'approbation des paiements (AD-6402);*
- *la conformité aux conditions contractuelles importantes comme les rabais et les plafonds de facturation* ».

4.56 Dans sa réponse, le MDS a indiqué que cette recommandation avait été mise en œuvre et intégrée aux pratiques opérationnelles.

4.57 Toutefois, nos travaux ont révélé que les frais de déplacement payés aux fournisseurs ne sont pas toujours conformes aux politiques gouvernementales sur les frais de déplacement; dans un échantillon observé, les limites pour

les repas et les indemnités quotidiennes ont été dépassées. Des éléments probants montrent que des conditions importantes comme la limite de commande d'achat ont été dépassées dans un échantillon examiné. Par conséquent, nous avons déterminé que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

4.58 Dans l'ensemble, nous sommes déçus de constater que bon nombre de nos recommandations n'ont pas été mises en œuvre. Nous encourageons le MDS à poursuivre ses travaux sur ces recommandations en 2021-2022 comme prévu.

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Énergie NB — Changements climatiques

Contexte

4.59 Le Secrétariat des changements climatiques relevant du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (le Ministère) a pour mandat d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation et d'en rendre compte en collaboration avec d'autres ministères; de mobiliser les parties prenantes; d'élaborer des programmes de sensibilisation et d'éducation du public; de coordonner les mesures dans les principaux ministères; et de planifier en tenant compte des politiques fédérales sur les changements climatiques, par exemple l'intention de réglementer les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de la production thermique alimentée au charbon de manière à ce qu'elle soit éliminée progressivement d'ici 2030.

4.60 Le Nouveau-Brunswick n'est pas un émetteur important en volume total d'émissions de GES. La raffinerie Irving et la centrale de Belledune sont les deux plus grands émetteurs de GES au Nouveau-Brunswick.

4.61 En avril 2016, tous les vérificateurs généraux du Canada ont convenu d'entreprendre des travaux sur les initiatives de lutte contre les changements climatiques de leurs provinces et territoires.

Objectifs de l'audit

4.62 Notre audit visait à déterminer si la province du Nouveau-Brunswick avait :

- fait des progrès dans la réalisation des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

- réalisé des progrès dans l'adaptation aux changements climatiques;
- établi des modalités de gouvernance et de coordination internes efficaces pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques.

Conclusions de l'audit

4.63 Nous avons tiré les conclusions suivantes :

- Énergie NB avait fait des progrès dans la réalisation de ses engagements en matière de réduction des émissions de GES. Toutefois, nous avons constaté qu'aucun objectif précis de réduction des GES n'avait été fixé pour Énergie NB afin d'orienter les futurs efforts de réduction.
- La province avait fait des progrès dans l'adaptation aux changements climatiques.
- La province avait déployé des efforts pour établir des ententes internes de gouvernance et de coordination afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES et de s'adapter aux changements climatiques.

Changements climatiques : 50 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.64 Nos travaux ont mené à cinq recommandations à l'intention du Ministère et à trois recommandations à l'intention d'Énergie NB. Quatre de ces huit recommandations ont été mises en œuvre.

4.65 En particulier, le Ministère a déposé un projet de loi visant à limiter les émissions de GES et il coordonne le suivi du Plan d'action sur les changements climatiques. Énergie NB a réalisé une évaluation de la vulnérabilité des changements climatiques, qui fait partie de son plan intégré de ressources.

4.66 Au moment de notre suivi, quatre recommandations n'avaient pas encore été mises en œuvre. L'état de ces recommandations est abordé ci-après.

EGL devrait établir des objectifs précis de réduction des GES pour Énergie NB.

4.67 Nous avons recommandé que « *le Ministère fixe des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour Énergie NB pour faire en sorte que les objectifs provinciaux établis dans le Plan d'action sur les changements climatiques soient réalisables* ».

4.68 Bien que la réponse du Ministère indique que celui-ci s'affaire à la mise en œuvre de la recommandation, le

travail n'est pas encore terminé. Nous avons donc conclu que cette mesure n'avait pas encore été mise en œuvre.

EGL devrait décrire en détail la façon dont les mesures du Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre.

4.69 Nous avons recommandé que « *le Ministère termine un plan de mise en œuvre qui décrit*

- *comment et quand les mesures relevées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre;*
- *comment le Ministère envisage de surveiller les progrès et d'en rendre compte ».*

4.70 Dans sa mise à jour de 2021, le Ministère a indiqué que cette recommandation n'avait pas été mise en œuvre, mais qu'il y avait un plan pour mener à bien 75 % des mesures d'ici le 31 décembre 2021, tandis que la surveillance et la production de rapports sur les progrès seront effectuées au moyen de rapports d'étape annuels.

4.71 Compte tenu de la réponse du Ministère, cette recommandation n'a pas été mise en œuvre.

EGL devrait élaborer une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour la province.

4.72 Nous avons recommandé « *que le Ministère élabore une évaluation des risques liés aux changements climatiques à l'échelle provinciale. Cette évaluation devrait inclure :*

- *un recensement des risques;*
- *une analyse des risques;*
- *une évaluation des risques;*
- *un traitement des risques et des mesures d'adaptation;*
- *un plan de mise en œuvre et un suivi ».*

4.73 Dans sa mise à jour de 2021, le Ministère a indiqué que cette recommandation n'avait pas été mise en œuvre. Le Ministère a précisé que 45 municipalités avaient réalisé des progrès dans l'évaluation de la vulnérabilité et des risques et a indiqué qu'elles [Traduction] « *continueront d'envisager et de chercher des occasions de participer aux évaluations régionales des risques ».*

4.74 Bien que le travail soit en cours, la recommandation n'a toujours pas été mise en œuvre.

Énergie NB devrait élaborer un plan de mise en œuvre.

4.75 Nous avons recommandé qu'« *Énergie NB élabore un plan de mise en œuvre pour s'adapter aux changements*

climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité ».

- 4.76** Dans sa réponse de 2021, Énergie NB a indiqué qu'elle travaillait à la mise en œuvre de la recommandation : la société utilise un cadre reconnu pour effectuer des évaluations de la vulnérabilité, et elle a terminé la première version de son plan d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.
- 4.77** Comme le travail est toujours en cours, la recommandation est acceptée mais n'a pas été mise en œuvre.
- 4.78** Dans l'ensemble, nous sommes déçus que seulement 50 % de nos recommandations aient été mises en œuvre, particulièrement dans les domaines qui revêtent une grande importance et qui suscitent beaucoup de préoccupations au sein du public. Nous recommandons au Ministère et à Énergie NB de poursuivre leurs travaux sur nos recommandations et d'élaborer des plans clairs et réalisables.

Service Nouveau-Brunswick — Évaluation foncière des résidences – Examen spécial

Contexte

- 4.79** La Direction des services d'évaluation foncière (SEF) de SNB emploie une équipe d'évaluateurs immobiliers formés qui appliquent leur jugement professionnel pour déterminer la valeur des biens fonciers au fil du temps. Les évaluations foncières comportent un certain degré d'incertitude; elles ne peuvent être estimées avec une exactitude absolue.
- 4.80** Les valeurs d'évaluation foncière utilisées à des fins fiscales font l'objet d'un examen minutieux du public parce qu'un changement dans l'évaluation foncière d'un bien immobilier (terrains et bâtiments) (et/ou le taux d'imposition) influe sur le montant des impôts fonciers facturés. En outre, de nombreux ministères ont des lois et des règlements qui influent sur diverses facettes de l'évaluation foncière et de la taxation.
- 4.81** En 2017, à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil, et compte tenu des défaillances du système

d'évaluation foncière, nous avons effectué un examen spécial de l'évaluation foncière des résidences.

Étendue des travaux d'audit

4.82 À la demande du lieutenant-gouverneur en conseil, ce travail « mettrait l'accent sur les faits et les circonstances entourant les inexactitudes et les erreurs possibles dans le calcul par Service Nouveau-Brunswick (SNB) de la valeur des propriétés foncières pour les années d'imposition 2011 à 2017 ».

Conclusions de l'audit

4.83 Nous avons tiré les conclusions suivantes :

- La stratégie de modernisation et la vision globale des Services de l'évaluation foncière (SEF) de Service Nouveau-Brunswick étaient louables et souhaitables depuis longtemps, et les nouvelles technologies étaient conformes aux pratiques reconnues de l'industrie.
- La gouvernance et le leadership de l'organisation n'ont pas reconnu la nature à haut risque d'accélérer des éléments clés du programme de modernisation.
- Le « régime accéléré » a échoué parce qu'il est allé trop vite et en d'une mauvaise communication, d'outils inadéquats et d'un manque de collaboration.
- L'incapacité des SEF de valider adéquatement les données saisies par la photographie aérienne a été la cause fondamentale des problèmes techniques rencontrés en 2017.
- L'absence de séparation claire entre la fonction d'évaluation et la politique fiscale compromet l'intégrité du système d'évaluation foncière des résidences du Nouveau-Brunswick.
- La création d'un autre organisme indépendant n'est pas nécessaire pour régler les questions en matière d'évaluation foncière relevés par le VGNB.

Services d'évaluation foncière : 64 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.84 Notre travail avait donné lieu à la présentation de vingt-deux recommandations aux Services d'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick (SEF de SNB), de deux à Finances et Conseil du Trésor (FCT) et de d'une au Bureau du Conseil exécutif (BCE). Seize de ces vingt-cinq recommandations ont été mises en œuvre.

4.85 En particulier :

- Les SEF consultent régulièrement la Direction de la gestion de projets de SNB et se conforment aux pratiques normalisées de gestion de projet.
- Les SEF intègrent l'analyse des leçons apprises avant la mise en œuvre de nouvelles technologies.
- La haute direction met en évidence les principaux risques des projets des SEF auprès du conseil d'administration de SNB.
- La photographie aérienne constitue l'un de plusieurs outils utilisés pour la collecte de données.
- La définition d'erreur est maintenant documentée dans la *Loi sur l'évaluation* et les erreurs sont repérées, corrigées, suivies et recensées publiquement dans les rapports annuels.
- Une unité d'assurance de la qualité a été créée et des politiques ont été établies pour traiter les exceptions.

4.86 Dans l'ensemble, neuf recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre. L'état de ces recommandations est abordé ci-après.

Les SEF devraient valider la SHB pour les immeubles plus complexes

4.87 Nous avons recommandé que « *les Services de l'évaluation foncière concentrent leurs efforts pour valider les données de surface habitable brute (SHB) des types de bâtiment plus complexes* ».

4.88 Dans sa réponse de 2021, les SEF ont indiqué qu'un processus est en place, mais qu'il est prévu de poursuivre ce travail en 2021-2022.

4.89 Nous avons déterminé que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre puisque cette dernière est toujours en cours.

Les SEF devraient disposer de ressources suffisantes pour élaborer et mettre en œuvre un modèle d'évaluation de masse.

4.90 Nous avons recommandé que les « *Services d'évaluation foncière octroient des ressources appropriées pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux modèles d'évaluation de masse à l'avenir* ».

4.91 Dans sa mise à jour de 2021, les SEF ont indiqué que la mise en œuvre était en cours et que :

[Traduction] « Deux consultants indépendants ont été engagés pour donner des conseils et recommander des options en matière de ressourcement du personnel et d'éventuelles options de modélisation des évaluations de masse, y compris l'élaboration et la mise en œuvre. Des postes sont présentement en développement et sont financés. »

4.92 Notre examen a permis de déterminer que les SEF ont obtenu des conseils sur des solutions possibles de deux sources indépendantes différentes.

4.93 Nous reconnaissons le travail considérable accompli à ce jour en matière de planification de projet pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un futur modèle d'évaluation de masse. Des ressources adéquates seront essentielles à la réussite de ce projet. Toutefois, il n'y a pas suffisamment de preuves à ce stade pour déterminer si cela sera réalisé.

4.94 Nous avons établi que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre puisqu'elle est toujours en cours.

Les SEF doivent saisir et analyser la qualité et l'état des propriétés.

4.95 Nous avons recommandé que les SEF *saisisse[nt] la qualité et l'état des biens et analyse[nt] adéquatement leur incidence sur la valeur des propriétés.*

4.96 Dans sa mise à jour de 2021, les SEF ont indiqué que cette recommandation était en cours et qu'ils ont reçu [Traduction] *des conseils pour déterminer les éléments de données sur les propriétés qui ont la plus grande incidence sur la valeur des propriétés, y compris la saisie de la qualité et de l'état des propriétés. Les modèles exploratoires d'analyse des données cernent les éléments qui devraient être examinés.*

4.97 Nous reconnaissons que des travaux ont été réalisés pour donner suite à cette recommandation, mais comme elle est toujours en cours, elle est jugée non mise en œuvre.

Les SEF devraient analyser les éléments de données existants et surveiller l'intégrité des données.

4.98 Nous avons recommandé que les SEF :

- *effectue[nt] une analyse exploratoire sur les éléments de données existants sur les biens pour en déterminer l'intégralité, la précision et la cohérence;*

- *officialise[nt] et mett[ent] en œuvre un processus pour surveiller l'intégrité des données.*

4.99 Dans sa réponse de 2021, les SEF ont indiqué que des travaux ont été entrepris pour élaborer des modèles d'analyse des données exploratoires qui ont été examinés par l'Institut international de la fiscalité immobilière (IIFI) et confirmés valables. Les modèles serviront à mettre en œuvre un processus de surveillance de l'intégrité des données à l'avenir.

4.100 Notre examen a permis de déterminer que cette recommandation ne sera appliquée qu'après la mise en œuvre d'un processus de surveillance de l'intégrité des données, un aspect clé de la recommandation. Par conséquent, la recommandation n'est pas encore mise en œuvre puisqu'elle est toujours en cours.

FCT devrait administrer toutes les modifications apportées aux politiques de l'impôt foncier et tous les programmes de prestations et d'aide.

4.101 Nous avons recommandé que Finances et Conseil du Trésor (FCT) « *propose au Cabinet que [le Ministère] assume la responsabilité de l'administration de tous les changements de politique en matière d'impôt foncier et de tous les programmes d'avantages et d'allègement fiscaux* ».

4.102 Dans sa réponse de 2021, FCT a indiqué qu'il avait mis en œuvre cette recommandation et [Traduction] « *assumerait dorénavant la surveillance législative et la mise en œuvre appropriée des politiques relatives à l'impôt foncier* ».

4.103 Notre travail a permis de déterminer que cette recommandation n'a pas été entièrement mise en œuvre. Le crédit d'impôt résidentiel, l'allocation d'impôt foncier et le Programme d'identification des terres agricoles sont administrés conjointement. La position de FCT, particulièrement dans le contexte du crédit d'impôt résidentiel, est que ce programme ne peut être administré de façon appropriée sans la participation et la collaboration des SEF, puisqu'elle dispose des ressources « sur le terrain » pour déterminer les critères d'admissibilité, ce qui fait défaut à FCT.

4.104 Nous reconnaissons que FCT a mis en œuvre certains aspects de la recommandation. Nous constatons que le Ministère a assumé la responsabilité de l'administration de toutes les modifications apportées aux politiques de l'impôt foncier. De plus, notre travail indique que certains

programmes d'avantages et d'allégements fiscaux, comme les allocations d'impôt foncier, sont administrés pour FCT principalement par l'entremise des services à la clientèle de SNB et non des SEF.

4.105 En raison du désaccord de FCT avec certains aspects de la recommandation, nous avons établi qu'elle n'a pas été entièrement mise en œuvre.

Les SEF doivent séparer les avis d'évaluation foncière des factures d'impôt; expliquer clairement les changements apportés à la valeur évaluée.

4.106 Nous avons recommandé que les SEF « *émette[nt] des avis d'évaluation foncière annuels distincts des factures d'impôt foncier, précise[nt] la valeur réelle et exacte du bien et explique[nt] clairement pourquoi la valeur imposable a varié d'une année à l'autre.* »

4.107 Dans sa réponse de 2021, les SEF ont indiqué qu'ils émettent [Traduction] « *des avis annuels d'évaluation foncière séparément des avis d'impôt foncier. Les avis d'évaluation indiquent la valeur réelle et véritable du bien. À l'heure actuelle, les raisons des changements ne peuvent être incluses dans les avis d'évaluation en raison des limites du système* ». Les avis de taxes foncières sont émis par FCT.

4.108 Notre examen a révélé que même si les SEF ne sont pas en mesure à l'heure actuelle d'inclure la raison des changements dans les avis d'évaluation, ils travaillent au remplacement d'un système et ont convenu d'essayer d'inclure cette information dans l'avenir. Cette recommandation n'est pas encore entièrement mise en œuvre.

FCT devrait expliquer clairement en détail le calcul des impôts fonciers.

4.109 Nous avons recommandé que FCT : « *émette des factures d'impôt foncier distinctes des avis d'évaluation foncière et démontre clairement comment les impôts fonciers sont calculés, incluant tous les crédits, réductions et exonérations applicables* ».

4.110 Dans sa réponse de 2021, FCT a confirmé que des avis d'impôt foncier distincts avaient été émis en 2021, mais que l'affichage complet des crédits d'impôt résidentiels ne pouvait être réintroduit avant 2022.

4.111 D'après notre examen, nous avons déterminé que la recommandation n'est pas encore entièrement mise en œuvre, car les crédits ne sont toujours pas complètement présentés sur le compte d'impôt foncier.

Le directeur général devrait relever directement du conseil d'administration.

- 4.112** « Pour assurer l'indépendance nécessaire afin de remplir les obligations légales du directeur général, nous recommandons que :
- le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick exige que le directeur général des Services de l'évaluation foncière relève directement et de façon indépendante du Conseil;
 - le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick ait le pouvoir d'embaucher et de congédier le directeur général sur recommandation du président-directeur général;
 - l'évaluation du rendement et autres questions administratives reposent sur la haute direction de SNB tel que déterminé par le PDG. »

4.113 Dans sa réponse, SNB a établi pour les titulaires d'une charge créée par la loi une nouvelle politique qui leur donne la possibilité de présenter toute question ou préoccupation directement au conseil d'administration. Le directeur général des SEF présente des rapports trimestriels au Conseil, et celui-ci a le pouvoir d'embaucher et de congédier le directeur général sur recommandation du président-directeur général.

4.114 Dans le cadre de nos travaux de suivi, nous avons déterminé que le directeur général des SEF a des responsabilités législatives et se sert du rôle prévu par la loi pour offrir une capacité décisionnelle indépendante, mais que ce rôle, tel qu'il est défini, relève «d'un cadre supérieur» et non pas directement et indépendamment du Conseil. Nous concluons que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

Le directeur général doit avoir toute latitude pour communiquer publiquement.

4.115 Nous avons également recommandé que : « *Le Bureau du Conseil exécutif accorde au directeur général de l'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick toute la latitude pour communiquer indépendamment au besoin avec le public* ».

4.116 Dans sa réponse de 2021, le BCE indique qu'il est d'accord avec cette recommandation, et qu'il [Traduction] « *appuie les efforts visant à s'assurer que le directeur général des Services d'évaluation foncière prendra les décisions et agira dans l'intérêt du public* ».

4.117 Toutefois, le BCE n'a pas officiellement accordé au directeur général des Services d'évaluation foncière le pouvoir discrétionnaire de communiquer de façon indépendante au besoin au public. Par conséquent, nous concluons que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

4.118 Dans l'ensemble, nous constatons que certaines de nos recommandations ont été mises en œuvre et que plusieurs autres sont en cours. Les SEF, FCT et le BCE devraient continuer de progresser en tenant compte de nos recommandations restantes.

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance : Cartes d'achat des districts scolaires

Contexte

4.119 Les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick ont la garde de plus de 3 000 cartes d'achat, ce qui représente plus de 30 millions de dollars de dépenses provinciales annuelles.

4.120 Comme ces cartes de crédit offrent une capacité d'achat instantanée à une seule personne, les opérations présentent un risque accru de fraude et d'activité inappropriée (puisque aucune approbation distincte n'est requise pour la dépense au moment où les fonds sont versés au fournisseur).

4.121 En 2017, nous avons effectué un audit de l'utilisation des cartes d'achat par les districts scolaires. Nous croyons que ce sujet intéresse le public et les législateurs pour les raisons suivantes :

- Des faiblesses de contrôle ont été recensées dans le cadre d'audits financiers effectués par notre bureau.
- Des problèmes ont été constatés à maintes reprises dans les examens internes effectués par le Bureau du contrôleur.
- Les processus relatifs aux cartes d'achat dans les districts scolaires étaient manuels, décentralisés et variaient d'un district à l'autre.
- Les districts scolaires représentaient environ les deux tiers des détenteurs de cartes et du total des achats effectués au moyen de cartes d'achat.

- Objectifs de l'audit** 4.122 Les objectifs de notre audit étaient les suivants :
- Déterminer si les procédures relatives aux cartes d'achat des districts scolaires respectent les exigences prévues par les lois et les directives.
 - Déterminer si les districts scolaires surveillent l'utilisation des cartes d'achat et prennent des mesures correctives pour assurer la conformité.
- Conclusions de l'audit** 4.123 À la fin de nos travaux, nous avons conclu que :
- Les procédures relatives aux cartes d'achat des districts scolaires ne respectaient pas toujours les exigences prévues par les lois et les directives.
 - Les districts scolaires n'ont pas établi de lignes directrices claires et documentées pour l'utilisation et l'administration des cartes d'achat. Nous avons constaté un manque d'uniformité des pratiques entre les districts scolaires.
 - Les districts scolaires n'ont pas surveillé l'utilisation des cartes d'achat et pris des mesures correctives pour assurer la conformité de manière uniforme. Même si des mesures correctives ont été prises dans certains cas, cette pratique n'a pas été suivie de manière uniforme dans tous les cas de non-conformité.
- 4.124 Bien que notre travail d'audit initial ait été effectué auprès de seulement trois des sept districts scolaires (District scolaire francophone Sud, Anglophone West School District et District scolaire francophone Nord-Est), les recommandations ont été étendues à tous les districts dans le rapport final et aux fins de suivi.
- 4.125 Nos travaux de 2017 avaient donné lieu à 14 recommandations à l'intention de chacun des sept districts scolaires. Deux recommandations étaient adressées au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et deux à Finances et Conseil du Trésor (FCT).
- Douze des 18 recommandations sur les cartes d'achat ont été entièrement mises en œuvre.** 4.126 Nous sommes heureux de constater qu'en 2021, 10 des 14 recommandations adressées aux districts scolaires ont été mises en œuvre par tous les districts. Nous avons également constaté que les deux recommandations adressées à FCT avaient été mises en œuvre.
- 4.127 En particulier, nous avons remarqué que tous les districts utilisaient pour les détenteurs de cartes une

convention standard que ces derniers signaient de nouveau chaque année et qu'une formation était offerte annuellement aux détenteurs et aux administrateurs. Nous avons également remarqué que tous les districts surveillaient en détail les opérations pour déceler les infractions aux directives, les erreurs et les délais, et qu'ils s'y conformaient.

4.128 Aucun district n'a encore mis en œuvre trois des recommandations adressées aux districts, et un district n'a pas encore mis en œuvre quatre recommandations. Les deux recommandations adressées à EDPE n'ont pas été mises en œuvre. L'état de ces recommandations en suspens est abordé ci-après.

Les détenteurs de carte devraient signer une convention de détenteur de carte avant d'obtenir leur carte, puis une fois par année.

4.129 Nous avons recommandé que « *les districts scolaires utilisent la convention avec les détenteurs de carte présentée dans la directive AD-6405 Cartes d'achat et que les détenteurs de carte signent la convention avant de recevoir leur carte d'achat et chaque année comme l'exige la nouvelle directive* ».

4.130 Nous avons été heureux de constater que cette recommandation a été mise en œuvre par six des sept districts scolaires. Toutefois, notre examen a révélé que le District scolaire anglophone North n'avait pas pleinement mis en œuvre cette recommandation.

4.131 Bien que nous ayons observé que la convention de carte d'achat est signée par tous les nouveaux détenteurs de carte et qu'elle est signée de nouveau au début de chaque année scolaire, nous avons constaté qu'une carte d'achat avait été envoyée à un nouveau détenteur de carte avant la signature de la convention.

4.132 Selon notre discussion avec le district, c'était parce que l'employé travaillait dans un endroit éloigné. Selon le district [Traduction] « *nous avons pour pratique d'envoyer la convention de carte d'achat avec la nouvelle carte pour les détenteurs qui se trouvent dans un autre établissement* ». Une lettre a été envoyée avec la carte indiquant qu'elle ne peut être utilisée avant la signature de l'entente.

4.133 En réponse à notre conclusion, le district souligne qu'il [Traduction] « *commencera à demander aux détenteurs de carte de signer la convention de carte d'achat au moment où le formulaire de demande de carte d'achat est rempli. Par conséquent, il aura en sa possession une convention de*

carte d'achat signée avant de remettre la carte au nouveau détenteur ».

Les districts devraient s'assurer que les cartes sont annulées avant la fin de l'emploi.

4.134 Nous avons recommandé que *« les districts scolaires ajoutent une étape officielle dans le processus de cessation d'emploi pour s'assurer que les cartes d'achat des employés qui quittent leur emploi soient annulées avant la fin de leur emploi auprès du district ».*

4.135 Dans la mise à jour de 2021, les sept districts ont indiqué qu'ils avaient mis en place des processus pour s'assurer que leurs services des finances internes sont informés lorsqu'un employé quitte le district.

4.136 Notre examen a toutefois permis de déterminer qu'aucun des districts n'a d'étape officielle dans son processus de cessation d'emploi ou de retraite pour s'assurer que les cartes des employés qui quittent leur emploi sont annulées.

4.137 Tant l'Anglophone West School District que le District scolaire francophone Nord-Ouest ont des directives écrites sur les départs à la retraite et les cessations d'emploi qui prévoient une étape pour s'assurer que les cartes sont remises, mais il n'y a pas d'étape subséquente pour annuler la carte. Par conséquent, nous avons déterminé que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

Les districts devraient se consulter pour élaborer des procédures d'émission et d'annulation des cartes.

4.138 Nous avons recommandé que *« les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en œuvre des procédures pour l'émission et l'annulation des cartes d'achat en consultation avec les autres districts scolaires, avec [les conseils] du Bureau du contrôleur [au besoin], afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité ».*

4.139 Tous les districts ont déclaré que la recommandation avait été mise en œuvre, à l'exception du district scolaire anglophone de l'Ouest, qui a indiqué que [Traduction] *« aucun travail n'a été fait avec EDPE et les autres districts scolaires à ce sujet ».*

4.140 Notre examen a permis de déterminer que, même si plusieurs districts disposent de bons documents, contrôles et directives concernant l'émission et l'annulation des cartes d'achat, nous n'avons trouvé aucune preuve de consultation entre tous les districts visant à partager et à normaliser les processus.

4.141 Certains districts ont mentionné qu'ils consultent et partagent des pratiques exemplaires avec certains districts, mais nous n'avons trouvé aucune preuve d'un effort coordonné pour élaborer des pratiques uniformes.

4.142 Comme nous n'avons pas été en mesure d'observer des preuves de consultation entre les districts, nous avons déterminé que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

Les districts devraient élaborer des procédures d'application de la loi en consultation avec les autres districts.

4.143 Nous avons recommandé que « *les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en œuvre des procédures uniformes d'application pour les détenteurs de carte non conformes afin de faire respecter les lignes directrices en consultation avec les autres districts scolaires, avec [les conseils] du Bureau du contrôleur [au besoin], afin d'assurer l'uniformité et l'efficience* ».

4.144 À l'instar de la recommandation précédente dont nous avons discuté, notre examen a permis de déterminer que même si plusieurs districts disposent de bons documents, contrôles et directives concernant l'application des lignes directrices sur les cartes d'achat, nous n'avons trouvé aucune preuve de consultation entre tous les districts en vue de normaliser les processus. C'est pourquoi nous avons déterminé que la recommandation n'est pas mise en œuvre.

EDPE devrait coordonner la mise en œuvre de nos recommandations par les districts scolaires.

4.145 Nous avons recommandé qu'EDPE « *coordonne les travaux sur la mise en œuvre de nos recommandations par tous les districts scolaires* »; EDPE a déclaré que cette recommandation n'était pas mise en œuvre, mais qu'il prévoyait le faire au cours de l'exercice 2022.

4.146 Comme EDPE a déclaré que la recommandation n'avait pas été mise en œuvre, nous n'avons pas effectué d'examen détaillé de son état d'avancement, bien que nous reconnaissons le lien entre cette recommandation et les recommandations adressées aux districts susmentionnés. EDPE a souligné que son travail de coordination de la mise en œuvre est en cours.

EDPE devrait auditer régulièrement les cartes d'achat des districts scolaires.

4.147 Nous avons recommandé que « *le service d'audit interne du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue des audits des cartes d'achat des districts scolaires et en [fasse] rapport de façon régulière* ».

4.148 Dans sa réponse de 2021, EDPE indique qu'il prévoit mener à bien un examen en octobre 2021.

4.149 Comme la recommandation n'a pas été mise en œuvre, nous n'avons pas effectué d'examen détaillé de son état d'avancement.

Bien que la plupart des recommandations aient été mises en œuvre, la cohérence n'a pas été atteinte.

4.150 Bien que nous soyons heureux de constater que la plupart de nos recommandations ont été mises en œuvre, la mise en œuvre manque de cohérence. Pour bon nombre de nos recommandations, les districts ont procédé à la mise en œuvre de différentes façons.

4.151 Nous encourageons EDPE à mettre en œuvre ses recommandations en suspens pour veiller à ce que toutes les recommandations adressées aux districts soient mises en œuvre de la manière la plus uniforme et efficace possible.

Opportunités Nouveau-Brunswick — Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie

Contexte

4.152 Dans notre rapport de 2015 intitulé *Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie*, nous faisons état de l'aide financière importante consentie au groupe de compagnies Atcon par la province. En 2008 et 2009, des garanties de prêt totalisant 63,4 millions de dollars (13,4 millions et 50 millions respectivement) ont été accordées. À peine neuf mois après avoir reçu la garantie de prêt de 50 millions de dollars de la province, Atcon a été mise sous séquestre.

4.153 À la suite de la faillite d'Atcon en 2010, la province s'est retrouvée avec près de 70 millions de dollars en fonds non récupérés, composés des deux garanties de prêt totalisant 63,4 millions de dollars, ainsi que d'autres soldes impayés au titre de l'aide accordée au groupe de compagnies Atcon depuis 1996.

4.154 Notre rapport de 2015 portait sur les événements entourant le processus décisionnel du gouvernement en matière d'octroi d'une aide financière de 63,4 millions de dollars à Atcon en 2008 et en 2009, ainsi que sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique (maintenant Opportunités Nouveau-Brunswick).

4.155 Nous avons signalé que la plupart des processus internes fonctionnaient comme prévu au ministère du

Développement économique, bien que nous ayons relevé un certain nombre de points à améliorer :

- Le Cabinet a approuvé l'aide financière à Atcon malgré un risque important pour les contribuables et de nombreux avertissements répétés de la part des fonctionnaires.
- Le Cabinet a par la suite retiré les conditions qui avaient été mises en place pour atténuer le risque de la province, dont la plus importante était de libérer sa position de sûreté de premier rang au profit de la Banque de Nouvelle-Écosse.
- Ces conclusions montrent que le Cabinet a fait preuve d'un mépris très troublant à l'égard de l'argent des contribuables.

4.156 Après la publication du rapport de 2015, de nombreuses questions restaient sans réponse. Des questions concernant l'utilisation des fonds reçus par Atcon, en plus de l'éventualité que quiconque ait bénéficié de façon inappropriée de ces fonds, soulevaient des préoccupations importantes vu le court délai entre l'octroi de l'aide financière à la société et la mise sous séquestre d'Atcon.

4.157 En 2017, nous avons réalisé un examen spécial intitulé *Aide financière à Atcon : Questions sans réponse*.

Objectifs de l'audit

4.158 Les objectifs de notre examen spécial étaient les suivants :

- déterminer comment les 63,4 millions de dollars d'aide financière accordée à Atcon avaient été dépensés;
- déterminer si quelqu'un avait bénéficié de façon inappropriée de 63,4 millions de dollars accordés en aide financière.

Conclusions de l'audit

4.159 À la fin de nos travaux, à la lumière des renseignements que nous avons pu obtenir, nous avons conclu ce qui suit :

- Les fonds accordés à Atcon (63,4 millions de dollars) semblent avoir été utilisés surtout pour des activités liées à l'entreprise. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure d'examiner un grand nombre d'informations, dont les relevés bancaires et les chèques oblitérés pour les principales compagnies Atcon.

- Nous avons relevé des pratiques d'exploitation et d'information financière d'Atcon qui étaient discutables.
- Nous n'avons pas pu conclure que tous les fournisseurs du Nouveau-Brunswick avaient été payés comme l'avait déclaré Atcon.

4.160 Au chapitre 1 — Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale accompagnant cet examen spécial, la vérificatrice générale avait conclu que *« À notre avis, la perte financière substantielle qu'ont subi les contribuables était absolument inutile. À moins que le gouvernement juge approprié de modifier la façon dont l'aide financière accordée à l'industrie est approuvée au niveau du Cabinet, je crois qu'une situation similaire pourrait se reproduire. À l'heure actuelle, le seul empêchement pour les gouvernements actuels et futurs est qu'ils seront tenus responsables de leurs prises de décisions par l'électorat »*.

4.161 Notre chapitre d'audit de 2015 intitulé *« Aide financière à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie »* contenait dix-huit recommandations à l'intention d'Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) et une à l'intention du Bureau du Conseil exécutif (BCE). Notre chapitre subséquent de 2017 intitulé *« Aide financière accordée à Atcon : Questions sans réponse »* a donné lieu à huit autres recommandations adressées à ONB et au BCE.

4.162 Nous avons effectué annuellement de 2016 à 2019 des travaux de suivi du rapport de 2015. Nous avons entrepris le suivi du rapport de 2017 en 2018. À la suite des travaux de suivi effectués en 2019, une recommandation du rapport de 2015 a été réacheminée d'ONB au BCE.

4.163 Dans le cadre de nos travaux de suivi de l'année en cours, nous avons constaté qu'ONB avait amélioré la communication de renseignements clés au Cabinet pour la prise de décisions, comme les états financiers, la quantification des risques et des avantages, les comparaisons avec l'industrie et l'analyse des ratios. Les politiques ont également été élargies en ce qui concerne le soutien requis pour la valeur de la sûreté sur les prêts et les ententes de garantie.

4.164 Il convient de mentionner deux recommandations du chapitre de 2015. Voici ce que nous avons recommandé :

- « Dans le cas où cela améliorerait la sûreté prise par la province au regard des ententes de prêts, nous recommandons que le Ministère obtienne une évaluation indépendante des actifs lorsqu'ils sont donnés comme sûreté sur un prêt ou une entente de garantie, notamment lorsque la valeur est importante. Si de l'aide supplémentaire est demandée, le Ministère devrait réévaluer la valeur de ces actifs, car la valeur de réalisation de la sûreté pourrait être touchée ».
- « Lorsque des garanties personnelles sont données, nous recommandons que la province s'assure qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur de la garantie personnelle, comme quoi l'avoir net est suffisant pour protéger l'argent des contribuables ».

Même si nous avons constaté qu'ONB avait fourni des preuves que ces recommandations avaient été mises en œuvre récemment, nous n'avons rien trouvé qui montre qu'elles avaient été appliquées rétroactivement aux dossiers existants d'ONB.

Aide financière à l'industrie : 86 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.165 Notre suivi actuel des chapitres de 2015 et de 2017 a révélé que 24 des 28 recommandations contenues au total dans les deux chapitres à l'intention d'ONB et du BCE ont été mises en œuvre. Des quatre autres recommandations :

- une recommandation concernant ONB de 2015 n'est toujours pas mise en œuvre;
- une recommandation d concernant BCE de 2015 n'est toujours pas mise en œuvre;
- deux recommandations concernant ONB de 2017 ne sont toujours pas mises en œuvre.

Nous traiterons de ces quatre recommandations en suspens ci-dessous.

Le BCE devrait recommander que le Cabinet rationalise le nombre d'entités provinciales qui fournissent une aide financière à l'industrie.

4.166 En 2015, nous avons recommandé ce qui suit : « À titre de mesure d'efficacité et afin de rationaliser l'administration, nous recommandons que le ministère du Développement économique formule des recommandations au Cabinet visant à justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie ». Cette recommandation a été acheminée au BCE en 2019.

4.167 Dans sa mise à jour de 2021, le BCE a indiqué que cette recommandation n'était pas entièrement mise en œuvre, soulignant que [Traduction] « le GNB a élaboré un projet

pilote pour établir un cadre de critères d'investissement à appliquer lorsqu'il accorde des fonds à des organismes à but lucratif dans trois ministères. On s'attend à ce que ce cadre soit mis en œuvre dans les autres ministères, le cas échéant, selon les résultats du projet pilote ».

4.168 Comme le BCE a déclaré que la recommandation n'avait pas été mise en œuvre, nous n'avons pas effectué d'examen détaillé de l'état de la recommandation, mais nous reconnaissons les efforts déployés pour normaliser et centraliser la prestation de l'aide financière à l'industrie.

ONB devrait rendre compte annuellement du rendement réel de l'aide fournie à l'industrie depuis 10 ans.

4.169 En 2015, nous avons recommandé qu'ONB « fasse le suivi et présente un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie, selon l'analyse effectuée en 2010 par le Bureau du contrôleur ».

4.170 Dans sa mise à jour de 2021, ONB a indiqué avoir [Traduction] « terminé l'analyse du rendement réel de l'aide fournie à l'industrie et que cette analyse est maintenant publiée sur son site Web. »

4.171 Notre examen a permis de déterminer qu'ONB n'a pas pleinement mis en œuvre cette recommandation. Nos efforts antérieurs pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la recommandation avaient révélé que les rapports sur le rendement historique sur le site Web d'ONB présentaient les revenus indirects moyens générés pour chaque dollar investi sur 10 ans de façon très générale, ce qui rend difficile l'interprétation et l'évaluation du succès de l'aide. Cela offre une valeur limitée, car l'information est trop générale et trop difficile à comprendre pour l'utilisateur moyen.

4.172 Nous avons constaté que le plus récent rapport disponible sur le site Web d'ONB est présenté dans la même forme et qu'il présente donc les mêmes problèmes d'ampleur et d'intelligibilité.

4.173 Dans le cadre de nos discussions avec ONB, nous avons appris qu'ONB entreprenait l'élaboration d'un nouveau modèle de production de rapports sur le rendement dans le but de présenter des données plus détaillées et plus compréhensibles pour le public.

4.174 Bien que nous soyons heureux de constater que des travaux sont en cours à l'égard de cette recommandation, nous ne pouvons évaluer les mérites du nouveau modèle

pour le moment. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer si ses extraits et les rapports subséquents d'ONB permettront d'atteindre l'esprit de la recommandation.

ONB devrait veiller à ce que la documentation relative aux garanties d'exécution et aux fonds en fiducie fasse l'objet d'un examen adéquat avant le décaissement.

4.175 En 2017, nous avons recommandé que « *pour des garanties de bonne exécution ou fonds placés en fiducie, Opportunités NB encadre le décaissement de tels fonds pour obtenir suffisamment de documents justificatifs et en examine l'authenticité et la légitimité avant d'autoriser le versement des fonds* ».

4.176 Dans sa mise à jour de 2021, ONB a indiqué qu'elle mettrait en œuvre cette recommandation [Traduction] « *pour toutes les futures garanties de bonne exécution et ententes en fiducie* ».

4.177 Nos discussions avec ONB révèlent qu'aucune entente de ce genre n'a été conclue relativement aux garanties de bonne exécution et aux fonds placés en fiducie depuis la publication du rapport de 2017. Par conséquent, comme nous n'avons pas été en mesure d'observer et d'évaluer la mise en œuvre, notre examen a permis de déterminer que cette recommandation n'est pas mise en œuvre.

4.178 ONB souligne qu'elle n'a pas l'intention de conclure un tel arrangement et que [Traduction] « *si des garanties de bonne exécution ou des ententes en fiducie étaient demandées à l'avenir, il refuserait fort probablement la demande* ». Nous avons toutefois constaté qu'il n'y avait pas de politiques ou de documents sur les processus interdisant ou réglementant ces ententes, le cas échéant.

La direction et les actionnaires devraient être tenus de déclarer les dividendes, les salaires et les primes récents dans les demandes d'aide.

4.179 En 2017, nous avons recommandé que « *Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, [...] que la direction et les actionnaires soient tenus de faire une déclaration en matière de dividendes, salaires, primes (ou autres) au besoin, dans le cadre du processus de demande, comme :*

- *les salaires des cadres supérieurs clés au cours des derniers trois à cinq exercices;*
- *les salaires, dividendes et primes versés aux actionnaires et aux membres de leur famille au cours des derniers trois à cinq exercices;*
- *les transferts à des entreprises liées, associées ou affiliées au cours des derniers trois à cinq exercices;*

- les détails sur les activités liées au compte des actionnaires au cours des derniers trois à cinq exercices;
- les détails sur les dividendes, les rachats d'actions et les modifications apportées au capital-actions au cours des derniers trois à cinq exercices ».

4.180 Dans sa mise à jour de 2021, ONB a indiqué que [Traduction] « ONB est d'accord avec cette recommandation et examine actuellement l'historique des versements liés à des parties/entités apparentées. » ONB a également souligné qu'une liste de vérification officielle des prêts à fort risque est utilisée et que celle-ci comporte des exigences supplémentaires pour de tels prêts.

4.181 Notre examen a permis de déterminer que cette recommandation n'a pas été mise en œuvre. Bien que nous ayons pu observer la liste de vérification des forts risques utilisée et que celle-ci exige que des déclarations de la direction et des actionnaires soient obtenues sur les éléments susmentionnés, nous avons constaté qu'ONB avait indiqué que l'exigence était remplie au moyen d'états financiers examinés à l'externe.

4.182 Bien que les états financiers examinés à l'externe contiennent des renseignements clés sur les opérations entre apparentés, ils ne font pas état d'un historique de trois à cinq ans des opérations et ne fournissent pas suffisamment de renseignements sur d'autres éléments d'intérêt, comme les détails des salaires et des primes versés aux principaux dirigeants.

4.183 Nous constatons que le dossier que nous avons examiné représentait la restructuration d'un prêt existant pour une entité avec laquelle la province entretient une relation de longue date. À ce titre, ONB a également fait remarquer que l'historique des paiements et les salaires de la direction font l'objet d'un examen annuel au moyen de mécanismes de conformité. Même si nous estimons qu'il s'agit d'une bonne pratique, elle ne tient pas compte des risques dans la prise de décisions concernant la prestation d'aide financière.

La majorité de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.184 Dans l'ensemble, nous avons constaté que la plupart des recommandations ci-dessus adressées à ONB et au BCE ont été mises en œuvre et que des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des autres recommandations.

Finances et Conseil du Trésor — Dette publique

Contexte

4.185 En décembre 2015, notre bureau a examiné les pratiques de gestion de la dette publique au ministère des Finances, maintenant Finances et Conseil du Trésor (FCT). La gestion efficace de la dette publique est la pierre angulaire de la stabilité financière et d'une politique budgétaire viable. Sans des pratiques de gestion prudente de la dette, le portefeuille de la dette publique du Nouveau-Brunswick peut entraîner un risque important pour la stabilité financière de la province.

4.186 La province émet des titres (dette directe), comme des bons du Trésor et des obligations canadiennes ou étrangères, pour répondre aux besoins financiers du Nouveau-Brunswick. La province a également d'autres passifs financiers, comme des contrats de location-acquisition et des garanties.

4.187 Nous avons conclu en décembre 2015 qu'il n'y avait pas de risque immédiat de défaut de paiement de la dette publique du Nouveau-Brunswick. Deux indicateurs importants associés au niveau de la dette provinciale (ratio des frais d'intérêt aux revenus et ratio de la dette au PIB) correspondaient raisonnablement à ceux des autres provinces canadiennes. Les coûts du service de la dette publique ont été relativement stables en raison de la faiblesse des taux d'intérêt et des politiques de gestion de la dette à faible risque de FCT.

4.188 Toutefois, la province pourrait à l'avenir être confrontée à des niveaux d'endettement plus élevés à l'avenir selon divers facteurs de risque, dont le taux de croissance économique au Nouveau-Brunswick, le niveau des revenus provinciaux et le vieillissement de la population.

Objectifs de l'audit

4.189 Notre audit visait à :

Déterminer si FCT gère la dette prudemment afin d'atténuer les risques associés à la dette publique.

Conclusions de l'audit

4.190 Dans le cadre de nos travaux de 2015, nous avons examiné le cadre de risque financier de FCT et conclu que :

- FCT n'avait pas de stratégie globale de gestion de la dette;
- la tolérance au risque de la province n'avait pas été établie;

- FCT a effectué des analyses de sensibilité, mais pas de tests complets de résistance au stress;
- le cadre législatif liée à la gestion de la dette était solide;
- les objectifs et les cibles liés à la gestion de la dette de FCT n'ont pas été rendus publics.

Pratique de gestion prudente de la dette : 25 % de nos recommandations ont été mises en œuvre.

4.191 Notre travail a donné lieu à la présentation de huit recommandations à FCT. Deux de ces huit recommandations ont été mises en œuvre. Conformément à nos recommandations, FCT a formé un comité de gestion des risques indépendant (le comité).

4.192 Le comité est composé du contrôleur, du sous-ministre de FCT et d'un agent financier principal de la province qui n'est pas un employé de la Division de la trésorerie, et il se réunit au moins une fois l'an. Le comité s'était réuni une fois en 2019, et la réunion prévue pour 2020 a été annulée en raison de la COVID-19.

4.193 Lors de sa réunion de 2019, le comité a élaboré une politique qui établit des limites et des pouvoirs pour les opérations relatives aux emprunts et aux investissements.

4.194 FCT est d'accord avec quatre autres recommandations, mais ne les a pas encore mises en œuvre et n'est pas d'accord avec deux autres. L'état de ces recommandations est abordé ci-après.

FCT devrait élaborer une stratégie globale de gestion de la dette.

4.195 Nous avons recommandé que FCT « *élabore une stratégie globale de gestion de la dette et la fasse approuver par le Cabinet* ».

4.196 Dans sa réponse de 2021, FCT a fait part de ses plans pour donner suite à cette recommandation au cours de l'exercice 2021-2022 par l'entremise du comité de gestion des risques. Toutefois, pour le moment, la recommandation n'est pas mise en œuvre.

FCT devrait établir la tolérance au risque de la province.

4.197 Nous avons recommandé que FCT « *établisse la tolérance au risque de la province quant à une variation acceptable du budget du service de la dette publique, compte tenu des fluctuations des marchés financiers* ».

4.198 Dans sa réponse de 2021, FCT a fait part de ses plans pour donner suite à cette recommandation au cours de l'exercice 2021-2022 par l'entremise du comité de gestion

des risques. Nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

FCT devrait effectuer un test complet de résistance au stress pour le portefeuille de dette.

4.199 Nous avons recommandé que FCT « *effectue régulièrement un test complet de résistance au stress pour son portefeuille de dette, en fonction des chocs économiques et financiers auxquels la province est potentiellement exposée* ».

4.200 Dans sa réponse de 2021, FCT a indiqué que cette recommandation avait été mise en œuvre et a fourni des preuves montrant qu'il avait amélioré son test de résistance au stress actuel par l'ajout d'une deuxième mesure, soit une augmentation de 300 millions de dollars des emprunts, ce qui correspond à l'importance d'une émission type d'obligations sur le marché intérieur. Nous ne croyons pas qu'un test de résistance au stress portant sur seulement deux facteurs soit suffisant pour simuler les chocs économiques et financiers auxquels la province pourrait faire face.

4.201 Toutefois, FCT n'est pas d'accord avec la position selon laquelle le test de résistance au stress actuel est insuffisant et considère qu'il n'est pas pratique d'ajouter d'autres paramètres, en particulier des tests de résistance au stress pour les chocs économiques.

4.202 Comme FCT n'est pas d'accord avec notre recommandation de procéder à un test complet de résistance au stress, nous avons déterminé qu'elle n'était pas mise en œuvre.

FCT devrait indiquer clairement quels produits de titres sont admissibles.

4.203 Nous avons recommandé que FCT « *indique clairement dans ses politiques d'emprunt les produits de titres que la province peut ou non émettre* ».

4.204 Dans sa mise à jour de 2021, FCT a indiqué que la recommandation avait été mise en œuvre et que le comité de gestion des risques avait élaboré et approuvé la politique sur les produits de titres admissibles. La politique fournit une liste des opérations financières que la Division de la trésorerie peut conclure ou exécuter et une liste des devises.

4.205 Notre examen a permis de déterminer que la politique ne précisait pas quels produits de titres la Division de la trésorerie n'est pas autorisée à obtenir ou à émettre. Cela rend la liste des produits de titres admissibles trop générale pour éviter le risque qu'une décision soit prise de conclure

une entente de dette non conforme à l'approche à faible risque de FCT.

4.206 FCT estimait que l'ajout de restrictions supplémentaires sur les produits qui peuvent ou ne peuvent pas être émis serait contre-productif.

4.207 Bien que nous reconnaissons que l'interdiction de certains produits de titres dans la législation ne constitue peut-être pas une pratique exemplaire, cela n'empêche pas FCT d'élaborer des politiques internes correspondant à une approche à faible risque.

4.208 Comme FCT n'est pas d'accord avec notre recommandation, nous avons déterminé qu'elle n'était pas mise en œuvre.

FCT devrait rendre compte publiquement des objectifs et des indicateurs de gestion de la dette.

4.209 Nous avons recommandé que FCT « *[rende] publics les objectifs, lignes directrices et stratégies de gestion de la dette du gouvernement, ainsi que les besoins et les objectifs financiers à moyen terme, en ce qui concerne la composition de la dette, l'échéance moyenne et d'autres indicateurs* ».

4.210 Dans sa réponse de 2021, FCT a fait part de ses plans pour donner suite à cette recommandation au cours de l'exercice 2021-2022 par l'entremise du comité de gestion des risques. Nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

FCT devrait rendre compte du rendement prévu et du coût de la dette.

4.211 Nous avons recommandé que FCT « *informe le public des prévisions de rendement du portefeuille de la dette de la province, dont le coût de la dette* ».

4.212 Dans sa réponse de 2021, FCT a fait part de ses plans pour donner suite à cette recommandation au cours de l'exercice 2021-2022 par l'entremise du comité de gestion des risques. Nous concluons que cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre.

4.213 Des progrès ont été réalisés à l'égard de recommandations clés, comme la création d'un comité de gestion des risques. Nous sommes toutefois déçus que FCT n'ait pas encore mis en œuvre six des huit recommandations. Nous encourageons FCT, par l'intermédiaire du comité, à poursuivre la mise en œuvre des recommandations restantes.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure — Édifice du Centenaire

Contexte

- 4.214** L'édifice du Centenaire, situé au 670, rue King, à Fredericton, a été construit en 1966. L'immeuble se trouve au centre-ville de Fredericton, adjacent à l'Assemblée législative. Il visait à centraliser les fonctions et les ministères du gouvernement à proximité de l'Assemblée législative.
- 4.215** La place Chancery, sise au 675, rue King, a été construite pour remplacer l'édifice du Centenaire ou en permettre une remise en état complète. Toutefois, après l'ouverture de la place Chancery, nous avons constaté que l'édifice du Centenaire continuait d'être partiellement occupé par des employés du gouvernement et qu'il n'y avait pas eu de démolition ou de remise en état de l'immeuble.
- 4.216** Nous avons souligné que l'édifice du Centenaire avait dépassé la limite de sa durée de vie utile. Des rénovations complètes étaient nécessaires pour servir de lieu sûr.
- 4.217** Nous avons également constaté en décembre 2015 qu'il n'y avait pas de stratégie globale pour les locaux à bureaux à Fredericton, bien qu'une ébauche de politique ait été présentée par le ministère des Transports et de l'Infrastructure (MTI) en 2010.
- 4.218** En 2015, nous avons mené des travaux concernant l'édifice du Centenaire afin d'examiner la gestion par la province d'un bien d'infrastructure essentiel.

Objectifs de l'audit

- 4.219** Nos objectifs étaient de rendre compte de la planification de l'infrastructure que le gouvernement envisageait pour l'édifice du Centenaire à Fredericton, des conséquences financières connexes pour les contribuables de la province et de l'état actuel des installations.

Conclusions de l'audit

- 4.220** Nos travaux de 2015 avaient permis de conclure que :
- Le gouvernement n'a pas un plan d'infrastructure à long terme pour la gestion des locaux à bureaux du gouvernement.
 - Le gouvernement se concentre sur les décisions à court terme.
 - Rendu en 2015, il y avait eu neuf ans d'indécision de la part du gouvernement quant à l'avenir de l'édifice du

Centenaire, ce qui a coûté des millions de dollars aux contribuables.

Toutes les autres recommandations concernant l'édifice du Centenaire ont été mises en œuvre.

4.221 Notre travail a donné lieu à cinq recommandations à l'intention du MTI. Trois de ces recommandations ne s'appliquent plus en raison de la vente de l'édifice du Centenaire, annoncée en décembre 2019. Les deux autres recommandations ont été mises en œuvre.

4.222 Dans l'ensemble, nous sommes heureux que le MTI ait donné suite à toutes les recommandations pertinentes formulées dans le rapport de 2015 en mettant en œuvre des politiques concernant l'affectation et l'acquisition de locaux à bureaux et l'aliénation de biens immobiliers.

Annexe I

Objectif et étendue des travaux de suivi de 2021

Pour 2021, nous avons exécuté une mission d'attestation d'assurance limitée sur l'état de certaines recommandations d'audit comprises dans les rapports de 2015 à 2017 de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick. Les recommandations adressées aux ministères, aux commissions et aux organismes de la Couronne qui découlent de nos travaux d'audit des états financiers font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre de notre processus d'audit des états financiers et ne sont pas abordées dans le présent chapitre.

Nous avons l'habitude de suivre l'état des progrès des recommandations découlant de nos audits de performance pendant quatre ans après leur première publication dans le rapport de la vérificatrice générale, et ce, dès la deuxième année suivant le rapport original. Cependant, en 2019, nous avons modifié notre processus pour examiner deux dossiers d'aide financière qui exposaient la province à un risque considérable. Par conséquent, nous n'avons pas effectué de travaux de suivi en 2019, bien que nous ayons inclus dans notre rapport les données déclarées par les entités.

La pandémie de COVID-19 a perturbé les activités gouvernementales à travers la province. Cette année, nous avons adopté une approche modifiée pour effectuer le suivi afin de veiller à la santé et à la sécurité de notre personnel et des entités auditées et de perturber le moins possible les ministères qui ont des responsabilités accrues pendant la pandémie. Pour le rapport de 2021, le présent rapport, nous faisons état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits de performance de 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, ainsi que du résultat de l'audit visant huit chapitres, comme nous l'expliquons dans l'introduction.

Notre objectif est de déterminer dans quelle mesure les ministères, les commissions et les organismes de la Couronne ont avancé dans la mise en œuvre de nos recommandations. Dans notre évaluation, nous considérons qu'une recommandation peut être mise en œuvre, non mise en œuvre, non acceptée ou encore qu'elle n'est plus pertinente.

Pour préparer ce chapitre, nous avons demandé aux différents ministères, commissions et organismes de la Couronne de nous fournir par écrit une mise à jour sur les progrès réalisés. Nous leur avons aussi demandé d'évaluer l'état de chaque recommandation découlant de l'audit de performance. Les ministères, les commissions et les organismes sont par ailleurs libres d'ajouter tout commentaire explicatif qu'ils jugent nécessaire pour justifier leur évaluation. Nous avons reçu toutes les mises à jour demandées.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la Norme canadienne sur les missions de certification (NCMC) 3000 — Missions d'attestation autres que les audits ou les examens de renseignements financiers historiques établis par les Comptables professionnels agréés du Canada.

Nous appliquons la Norme canadienne de contrôle qualité 1 et, en conséquence, nous maintenons un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion sur les recommandations achevées — À la lumière des procédures d'assurance limitées effectuées et des preuves obtenues, nous n'avons relevé aucun point qui pourrait nous faire croire que l'état des recommandations déclarées complètes était erroné de façon significative. Les renseignements supplémentaires fournis dans le présent rapport ne visent pas à nous soustraire à notre conclusion générale.

Annexe II

État des recommandations découlant des audits de performance suivis en 2021 déclarés par les ministères, commissions ou organismes

Ministère/commission/agence	Sujet	Année	Recommandations découlant des audits de performance					% mises en œuvre
			Total	Mises en œuvre	Accepté/non mis en œuvre	Non acceptées	Ne s'applique plus/ne peut être déterminé	
Finances et Conseil du Trésor	Dettes publiques	2015	8	2	4	2	0	25 %*
Santé	Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	2015	2	2	0	0	0	100 %
Réseau de santé Horizon			9	9	0	0	0	100 %
Réseau de santé Vitalité			10	10	0	0	0	100 %
Opportunités NB	Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	2015	17	16	1	0	0	94 %*
Bureau du Conseil exécutif			2	1	1	0	0	50 %*
Transports et Infrastructure	Édifice du Centenaire	2015	5	2	0	0	3	100 %*
Commission des services d'aide juridique	Services du curateur public	2016	10	6	4	0	0	60 %
Justice et Sécurité publique	Salubrité des viandes — Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	2016	2	1	1	0	0	50 %
Santé			21	18	3	0	0	86 %
Services NB	Contrat de services consultatifs	2017	3	2	1	0	0	67 %*
Développement social			13	5	8	0	0	38 %*
Districts scolaires	Cartes d'achat des districts scolaires	2017	14	10**	4	0	0	71 %*
EDPE			2	0	2	0	0	0 %*
Finances et Conseil du Trésor			2	2	0	0	0	100 %*
Environnement et Gouvernements locaux	Changements climatiques	2017	5	2	3	0	0	40 %*
Énergie NB			3	2	1	0	0	67 %*
Opportunités NB	Aide financière accordée à Atcon : Questions sans réponse	2017	8	6	2	0	0	75 %*
Bureau du Conseil exécutif			1	1	0	0	0	100 %*
Service Nouveau-Brunswick	Évaluations foncières de Service Nouveau-Brunswick	2017	22	16	6	0	0	73 %*
Bureau du Conseil exécutif			1	0	1	0	0	0 %*
Finances et Conseil du Trésor			2	0	1	1	0	0 %*
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	TSNB – Phase I — Gouvernance	2018	7	7	0	0	0	100 %

Ministère/commission/ agence	Sujet	Année	Recommandations découlant des audits de performance					% mises en œuvre
			Total	Mises en œuvre	Accepté/non mis en œuvre	Non acceptées	Ne s'applique plus/ne peut être déterminé	
Bureau du Conseil exécutif	TSNB – Phase I - Gouvernance	2018	1	1	0	0	0	100 %
Travail sécuritaire NB			12	8	4	0	0	67 %
Santé	Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	2018	13	5	8	0	0	38 %
Sécurité publique			12	5	7	0	0	42 %
Éducation et Développement de la petite enfance	Amélioration du le rendement des élèves – Un défi néo-brunswickois	2018	14	13	1	0	0	93 %
Travail sécuritaire NB	Travail sécuritaire NB — Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	2018	29	20	9	0	0	69 %
Bureau du Conseil exécutif	Chapitre de suivi	2018	2	1	1	0	0	50 %
Santé	Cartes d'assurance-maladie	2019	16	2	14	0	0	13 %
Transports et Infrastructure	Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	2019	7	7	0	0	0	100 %
Finances et Conseil du Trésor	Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	2019	6	6	0	0	0	100 %
Bureau du Conseil exécutif	Entente de financement de la Ville de Saint John — Examen spécial	2019	5	5	0	0	0	100 %
Finances et Conseil du Trésor			2	1	1	0	0	50 %
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Financement provincial accordés aux universités et CTFM	2019	10	6	4	0	0	60 %
Assemblée législative			1	1	0	0	0	100 %
Développement social	Foyers de groupe et placements spécialisés	2019	16	3	13	0	0	19 %
Total			315	204	105	3	3	65 %

Les recommandations S.o. ne sont pas prises en compte dans le calcul du pourcentage de mise en œuvre

* État de la mise en œuvre tel que vérifié par le VGNB en 2021.

** Un district a mis en œuvre 10 des 14 recommandations. Les six autres districts ont mis en œuvre 11 des 14 recommandations.

Annexe III

Résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans

Les paragraphes qui suivent résument les projets d'optimisation des ressources dont nous avons fait rapport dans des chapitres distincts de nos rapports annuels des dix dernières années, organisés par ministère ou organisme. L'année du rapport est indiquée entre parenthèses après la mention du sujet du projet. La liste contient le nom actuel du ministère ou de l'organisme, même si, dans certains cas, le projet a eu lieu avant la réorganisation du gouvernement.

Ministère de l'Agriculture, Aquaculture et Pêches

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Assemblée législative

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

Ce chapitre présente des observations, des constatations et des recommandations concernant les frais de bureau de circonscription des députés à l'égard des pouvoirs et de la gestion exercés à la fois par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative et les ministères. Il fait état des points positifs, ainsi que des questions qui ont besoin d'être améliorées pour assurer une gestion et une reddition de comptes appropriées.

Bureau du Conseil exécutif

Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne (2021)

Ce chapitre examine l'efficacité de la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne et des rapports de conformité par les organismes de la Couronne relativement à la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue* et à la *Loi sur les régies régionales de la santé*.

L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité (2020)

Ce chapitre fait rapport sur la position de Vestcor en ce qui concerne la surveillance publique de sa reddition de comptes et aborde le fait que Vestcor avait limité l'accès de la vérificatrice générale à l'information dont elle avait besoin pour s'acquitter de ses fonctions, contrairement à son prédécesseur, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, qui avait donné plein accès à la vérificatrice générale aux fins de son audit. Vestcor gère actuellement plus de 18 milliards de dollars dans les caisses de retraite du secteur public.

Chapitre de suivi (2018)

Dans la conclusion du chapitre 4, volume 2, de notre rapport de 2018, nous indiquions qu'un examen avait révélé que les déclarations par les ministères et les organismes de la Couronne dans leurs rapports annuels ne respectaient pas lignes directrices relatives aux rapports annuels publiées par le Bureau du Conseil exécutif. Des recommandations avaient été formulées pour encourager la cohérence et la transparence sur l'état de nos recommandations dans ces rapports.

Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif (2011)

Ce chapitre présente des observations, des constatations et des recommandations concernant les frais de bureau de circonscription des députés à l'égard des pouvoirs et de la gestion exercés à la fois par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative et les ministères. Il fait état des points positifs, ainsi que des questions qui ont besoin d'être améliorées pour assurer une gestion et une reddition de comptes appropriées.

Ministère du Développement social

Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement (2020)

Ce chapitre présente une mise à jour sur les progrès de la mise en œuvre des recommandations découlant de nos travaux de 2016 concernant la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement. On y examine les préoccupations qui se poursuivent au sujet des coûts croissants insoutenables, des longues listes d'attente, de la pression croissante sur les lits d'hôpital et du manque de rapports publics sur la capacité d'accueil des foyers de soins.

Foyers de groupe et placements spécialisés (2019)

Ce chapitre évalue la gestion effectuée par le ministère du Développement social des placements et des soins des enfants dans les foyers de groupe et les placements spécialisés. Il examine la planification effectuée par le Ministère des placements d'enfants pris en charge, de la capacité d'accueil des foyers de groupe de la province et des plans de soins des enfants en comparaison avec les normes du Ministère.

Contrat de services consultatifs (2017)

Ce chapitre a évalué l'efficacité des pratiques particulières de gestion des contrats du ministère du Développement social dans l'achat, l'administration et la mesure des résultats d'un contrat important pour des services consultatifs.

Foyers de soin (2016)

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

Foyers d'accueil (2013)

Ce chapitre examine si le Ministère respecte ses normes écrites pour les familles d'accueil, et s'il rend compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public.

Entente sur le logement social de la SCHL (2011)

Ce chapitre examine l'incidence financière future sur la province de la baisse de financement au titre de l'Entente sur le logement social de la SCHL. De plus, le chapitre évalue si le ministère gère et administre les programmes conformément aux quatre exigences principales de l'entente.

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance

Planification de l'infrastructure scolaire (2020)

Ce chapitre présente les constatations et observations concernant la planification de l'infrastructure scolaire au sein du ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance et des districts scolaires. Il examine les décisions de financement des immobilisations, le processus d'hierarchisation des projets d'amélioration des immobilisations et la qualité des données utilisées dans les décisions de financement des immobilisations.

Le rendement des élèves : un défi néo-brunswickois (2018)

Ce chapitre fait rapport des observations, constatations et recommandations en ce qui concerne la gestion par le ministère du rendement des élèves en lecture, mathématiques et sciences, qui est mesuré à l'aide des évaluations provinciales. Il examine si le ministère établit des objectifs pour le rendement des élèves, surveille, améliore et rend compte publiquement du rendement des élèves. Il porte sur les secteurs anglophone et francophone et inclut l'ensemble des sept districts scolaires.

Cartes d'achat des districts scolaires (2017)

Ce chapitre examine l'utilisation des cartes d'achat par les districts scolaires, après avoir relevé des risques liés à l'utilisation des cartes d'achat au cours de notre travail d'audit financier, qui a souligné de nombreuses faiblesses de contrôle dans les procédures visant les cartes d'achat.

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick (2021)

Ce chapitre examine la surveillance et le suivi du programme conçu pour offrir un financement temporaire aux personnes dont les revenus ont été touchés par les fermetures exigées en raison de la pandémie jusqu'au lancement du programme d'emploi fédéral.

Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes (CTFM) (2019)

Ce chapitre fait rapport des constatations et observations en lien avec la répartition et la surveillance du financement provincial accordé aux universités et au CTFM. Il examine le protocole d'entente entre la province et les universités qui établit les exigences en matière de reddition de comptes, une formule de financement et les rapports publics d'EPFT au sujet des résultats du financement accordé aux universités.

Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

Changements climatiques (2017)

En avril 2016, tous les vérificateurs généraux et vérificatrices générales au Canada ont convenu d'entreprendre des travaux portant sur les initiatives en matière de changements climatiques dans leurs provinces et territoires. Ces travaux seront ensuite résumés dans un rapport au Parlement au début de 2018. L'objectif global de cette initiative était de travailler ensemble pour déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada respectent les engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter aux changements climatiques.

Commissions de gestion des déchets solides (2012)

Ce chapitre examine la gouvernance, la reddition des comptes et les pratiques financières des douze commissions provinciales de gestion des déchets solides. Le chapitre adresse également la participation de la province dans la réduction des impacts des déchets solides sur l'environnement.

Commissions d'épuration des eaux usées (2011)

Ce chapitre examine la gouvernance, la reddition des comptes et les pratiques financières des trois plus grandes commissions d'épuration des eaux usées soit : la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, la Commission des égouts de Shédiac et banlieues et la Commission de contrôle de la pollution de la région de Fredericton. Le rapport traite de nos préoccupations envers les pratiques financières discutables, la gouvernance et la reddition des comptes du conseil de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton.

Ministère des Finances

Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise (2019)

Le chapitre examine les mesures prises par le ministère des Finances pour s'acquitter de ses responsabilités et utiliser les pouvoirs que lui confèrent la Loi sur l'impôt foncier et la Loi sur l'administration financière pour recouvrer les impôts fonciers en souffrance et remettre les impôts fonciers dus.

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Société des loteries de l'Atlantique (2016)

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;

- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- la Société des loteries de l'Atlantique évalue que l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- la Société des loteries de l'Atlantique se procure les services requis d'une manière efficace et économique.

Dettes Publiques (2015)

Ce chapitre décrit la situation du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la dette publique et la compare avec celle d'autres provinces canadiennes. Il détermine si le ministère des Finances gère la dette prudemment afin d'atténuer les risques associés à la dette publique.

Recouvrement des créances (2013)

Ce chapitre fournit de l'information sur les politiques et les initiatives de la province en cours pour améliorer le recouvrement des montants dus à la province, de même que nos commentaires vis-à-vis ces politiques et initiatives.

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique offrent des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

Services du curateur public (2016)

Ce chapitre examine si le curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Ministère des Ressources naturelles et Développement de l'énergie

Suivi du rapport de 2008 – Redevances sur le bois (2020)

Ce chapitre présente une mise à jour des recommandations de 2008. Il examine le processus d'établissement des redevances sur le bois de la Couronne et l'application de taux comme l'exige la *Loi sur les terres et forêts de la Couronne*.

Sylviculture (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère s'acquitte de ses responsabilités pour améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement futur en bois grâce à la sylviculture, et s'il obtient des services de sylviculture en tenant compte de l'économie et de l'efficacité.

Approvisionnement en bois des terres privées (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois des terrains boisés privés, et si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers.

Ministère de la Santé

Dossiers médicaux électroniques (2020)

Ce chapitre examine la mise en œuvre du système intégré de dossiers médicaux électroniques, qui visait à consigner les consultations chez le médecin et les ordonnances, à permettre l'accès aux résultats de laboratoire et à fournir des renseignements stratégiques qui aident à la planification et à la conception d'un système de santé efficient et efficace. On peut y lire que le programme n'a pas réussi à atteindre les résultats attendus : malgré des dépenses de plus de 26 millions de dollars par la province, moins de la moitié des médecins admissibles ont adopté le système.

Services d'ambulances (2020)

Ce chapitre présente les constatations et observations au sujet des services d'ambulances au sein du ministère de la Santé et de EM/ANB Inc. Il examine le cadre législatif et la structure de gouvernance de EM/ANB, de même que la surveillance exercée par le ministère de la Santé sur les services d'ambulances. Il examine aussi l'efficacité de la structure du contrat entre le ministère de la Santé et Services de santé Medavie Nouveau-Brunswick.

Cartes d'assurance-maladie (2019)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé dispose de processus et de contrôles pour s'assurer que seuls les résidents admissibles reçoivent une carte d'assurance-maladie et si la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels des titulaires de carte sont protégées.

Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes (2018)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique offrent des services de traitement des dépendances et de santé mentale aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux afin d'améliorer les résultats en matière de santé et de contribuer à des collectivités plus sécuritaires.

Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments (2016)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé surveille et impose la conformité avec la loi, les règlements et les politiques en place pour assurer la salubrité des viandes pour la consommation publique.

Foyers de soins (2016)

Ce chapitre fournit des renseignements sur l'état actuel des foyers de soins. Ce dernier examine la situation actuelle dans la province en ce qui concerne les foyers de soins et la capacité du système de répondre à la demande croissante de services.

Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

Assurance-maladie – paiements aux médecins (2012)

Ce chapitre examine si le ministère de la Santé maximise ses recouvrements de paiements d'Assurance-maladie erronés versés aux médecins, à travers la fonction de vérification des praticiens. Le chapitre souligne également les éléments inhabituels qui méritent une enquête plus approfondie par le ministère.

La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts (2012)

Ce chapitre examine la politique d'approvisionnement gouvernementale pour l'achat de services reliés à l'initiative de cybersanté. Le chapitre détermine également s'il existe un conflit d'intérêt autour de l'utilisation d'experts-conseils.

Ministère des Services gouvernementaux (Service Nouveau-Brunswick)

L'approvisionnement en biens et services – Phase I (2013)

Ce chapitre examine si les pratiques en matière d'achats publics utilisées par le ministère sont conformes aux éléments clés du cadre de réglementation et aux pratiques exemplaires, et si le ministère fait rapport publiquement sur l'efficacité de la fonction d'approvisionnement.

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes (2019)

Dans le présent chapitre, nous avons examiné le processus décisionnel suivi par le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour externaliser les travaux d'entretien et de construction des routes et l'acquisition du matériel connexe afin de déterminer s'il était fondé sur des preuves.

Édifice du Centenaire (2015)

Ce chapitre fait rapport sur la planification d'infrastructure que le gouvernement envisageait pour l'édifice du Centenaire à Fredericton, les conséquences financières pour les contribuables de la province, et l'état actuel des installations.

Ponts provinciaux (2013)

Ce chapitre examine si le ministère effectue l'inspection des ponts conformément aux normes professionnelles reconnues et s'il a utilisé les résultats des inspections pour définir les activités d'entretien des immobilisations et les autres mesures correctives nécessaires. Le chapitre examine aussi si le ministère maintient le niveau de service de son inventaire de ponts à l'aide d'une approche du moindre coût du cycle de vie à long terme, et s'il rend publiquement des comptes sur l'état des ponts provinciaux désignés et sur l'efficacité de ses activités d'inspection de ponts.

Approvisionnement en bitume prémélangé (2013)

Ce chapitre traite de notre projet prévu visant à déterminer si le ministère effectue ses achats dispensés de bitume prémélangé conformément aux principes d'économie et de transparence, et les raisons que nous avons choisies de reporter temporairement ce projet.

Entretien des immobilisations routières (2012)

Ce chapitre examine si les réparations aux immobilisations routières, telles qu'identifiées comme étant nécessaires par le ministère, sont effectuées en temps opportun.

Partenariat public-privé : École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord (2011)

Ce chapitre examine le processus par lequel il a été déterminé que le projet des deux écoles pouvait se prêter à un PPP et évalue l'analyse de rentabilisation sur laquelle s'est appuyée la décision du ministère de choisir le mode de réalisation PPP pour le projet des deux écoles.

Projets à l'échelle du gouvernement

Bureau du chef du service de l'information

Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

Commission des services d'aide juridique

Services du curateur public (2016)

Ce chapitre examine si le Curateur public protège et administre adéquatement les actifs détenus en fiducie pour les clients, si les processus du curateur public pour les prises de décisions en matière de soins au nom de ses clients respectent les lois et les directives et si le curateur public rend compte publiquement du rendement de ses services.

Projets reliés aux organismes de la Couronne

Énergie NB

Problèmes liés à la dette (2020)

Ce chapitre examine la structure en capitaux propres, à savoir l'endettement par rapport aux capitaux propres à Énergie NB. Le rapport aborde le pourcentage de la dette, qui ne se situe pas dans les paramètres prévus par la loi actuellement, le ratio d'endettement par rapport aux capitaux propres de la société comparativement à d'autres sociétés de services publics du Canada, les risques liés à cette dette et les efforts de réduction de la dette au sein d'Énergie NB.

Changements climatiques (2017)

En avril 2016, tous les vérificateurs généraux et vérificatrices générales au Canada ont convenu d'entreprendre des travaux portant sur les initiatives en matière de changements climatiques dans leurs provinces et territoires. Ces travaux seront ensuite résumés dans un rapport au Parlement au début de 2018. L'objectif global de cette initiative était de travailler ensemble pour déterminer la mesure dans laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada respectent les engagements pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et pour s'adapter aux changements climatiques.

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase II (2014)

Ce chapitre évalue le caractère raisonnable des principaux éléments de coûts du projet de remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.

Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase I (2013)

Ce chapitre décrit les éléments clés de la planification et de l'exécution de la remise à neuf de Point Lepreau par Énergie NB, et présente un sommaire des montants constitutifs du compte d'actif de 1,4 milliards de dollars et du report de 1,0 milliard de dollars se rapportant à la remise à neuf.

Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

Société des loteries de l'Atlantique - Suivi conjoint des recommandations formulées à la Société des loteries de l'Atlantique (2019)

Il s'agit d'un rapport de suivi conjoint des vérificatrices générales de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador et du vérificateur général de la Nouvelle-Écosse sur l'état de la mise en œuvre des 25 recommandations formulées dans leur audit de 2016 de la Société des loteries de l'Atlantique (SLA). Des recommandations distinctes ont été adressées aux quatre gouvernements actionnaires, au conseil d'administration et à la direction.

Société des loteries de l'Atlantique (2016)

Ce volume examine si :

- les structures et processus en matière de gouvernance de la Société des loteries de l'Atlantique créent un cadre pour une gouvernance efficace et qui fonctionnent bien;
- la rémunération et les avantages sociaux des supérieurs et des employés de la Société des loteries de l'Atlantique sont gérés de façon appropriée;
- les frais de déplacement, d'accueil et du conseil d'administration sont gérés de façon transparente, ce qui favorise l'utilisation appropriée de l'argent des actionnaires;
- les contrats importants sont surveillés pour s'assurer que les services sont reçus et les paiements effectués conformément aux conditions des contrats;
- la Société des loteries de l'Atlantique évalue que l'efficacité des contrats importants contribue à atteindre ses objectifs et la valeur de l'entreprise ;
- la Société des loteries de l'Atlantique se procure les services requis d'une manière efficace et économique.

Opportunités NB

Financement pour la connectivité rurale à Internet (2021)

Ce chapitre examine le financement de l'expansion de l'accès des régions rurales à Internet haute vitesse afin de déterminer les résultats obtenus en matière d'accès et de connectivité abordables.

Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse (2017)

Ce chapitre examine les questions portant sur l'utilisation des fonds reçus par Atcon et à savoir si quelqu'un a bénéficié de cet argent de façon inappropriée pendant le court délai entre l'octroi de l'aide financière à l'entreprise et la mise sous séquestre d'Atcon.

Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie (2015)

Ce chapitre évalue si le gouvernement a exercé une diligence raisonnable dans l'octroi de l'aide financière au groupe de compagnies Atcon. Il détermine également si les organismes publics provinciaux coordonnent leur aide financière à l'industrie afin de limiter l'exposition au risque de la province. De plus, il détermine si le ministère a mis en œuvre les recommandations fournies dans le cadre des audits de performance antérieurs portant sur l'aide financière à l'industrie de même que si le ministère rend compte publiquement du rendement de l'aide financière qu'il accorde.

Société de développement régional

Financement pour la connectivité rurale à Internet (2021)

Ce chapitre examine le financement de l'expansion de l'accès des régions rurales à Internet haute vitesse afin de déterminer les résultats obtenus en matière d'accès et de connectivité abordables.

Régies régionales de la santé – Réseaux de santé Horizon et Vitalité

Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux (2015)

Ce chapitre détermine si le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé disposent d'un programme de prévention et de contrôle des infections visant à protéger la population contre les infections nosocomiales.

Service Nouveau-Brunswick

Évaluation foncière résidentielle – examen spécial (2017)

Ce chapitre examine les circonstances liées aux inexactitudes et aux erreurs dans le calcul par Service Nouveau-Brunswick des valeurs d'évaluations des biens immobiliers pour les années d'imposition 2011 à 2017.

Associations de foires agricoles (2016)

Ce chapitre examine si le gouvernement exerce une surveillance appropriée sur les associations agricoles du Nouveau-Brunswick.

Interruption d'alimentation au centre de données (2014)

Ce chapitre examine les événements et circonstances entourant la panne du 9 juin 2014 au centre de données. Il fait rapport de constatations au sujet de l'impact sur les opérations du gouvernement ainsi que du niveau de préparation aux urgences des services informatiques. Il fournit des recommandations sur des améliorations à la planification de continuité des activités et de reprise après sinistre, ainsi que la définition des rôles et responsabilités des parties impliquées dans la prestation de services informatiques.

Travail Sécuritaire NB

Phase I – Gouvernance (2018)

Ce chapitre examine si le cadre de gouvernance de Travail Sécuritaire NB est structuré de manière à permettre à l'organisme de s'acquitter de son mandat et d'atteindre ses buts et objectifs.

Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés (2018)

Ce chapitre présente les constatations et recommandations en ce qui concerne la gestion des réclamations des travailleurs blessés à Travail sécuritaire NB. Il examine si Travail sécuritaire NB a un cadre efficace de gestion des réclamations.

Annexe IV

Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2015

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	38	Nous recommandons que le Ministère établisse des directives claires pour les demandes d'aide et que l'analyse documentée soit conservée dans le dossier de client pour s'assurer que les décisions soient étayées.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	39	Nous recommandons que le Ministère s'assure que toutes les demandes d'aide comprennent un formulaire de demande aussi complet et précis que possible et dûment préparé et signé par le client.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	41	Nous recommandons que le Ministère établisse des normes et des critères minimaux, comme le nombre d'emplois à être créés ou conservés par dollar avancé, pour être utilisés dans l'évaluation des demandes d'aide.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	45	Nous recommandons que le Ministère joigne une version complète des derniers états financiers audités aux mémoires présentés au Conseil exécutif demandant une aide financière.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	57	Nous recommandons que les considérations d'ordre financier incluses dans le mémoire présenté au Conseil exécutif précisent clairement l'incidence financière sur les comptes de la province, dont le besoin d'une provision pour perte.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	61	Afin d'améliorer la prise de décisions futures en matière de développement économique, nous recommandons que le Ministère quantifie les risques et les avantages pour la province afin d'établir clairement la valeur reçue pour le résultat du financement et trouver un équilibre entre celle-ci et le risque assumé par la province.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	64	Nous recommandons que le Ministère établisse des lignes directrices pour la vérification des allégations et des hypothèses sous-tendant les projections incluses dans les demandes pour de l'aide financière.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	65	Nous recommandons que toutes les allégations en matière de création ou de maintien d'emplois, en lien avec la demande, soient faites par écrit, appuyées par la documentation et signées par un représentant de la société confirmant l'exactitude de la documentation et l'engagement de la société.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	72	Nous recommandons que le ministère, en collaboration avec d'autres, propose une mise à jour de <i>la Loi sur le développement économique</i> pour clarifier le pouvoir de modifier la sûreté.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	82	Dans le cas où cela améliorerait la sûreté prise par la province au regard des ententes de prêts, nous recommandons que le Ministère obtienne une évaluation indépendante des actifs lorsqu'ils sont donnés comme sûreté sur un prêt ou une entente de garantie, notamment lorsque la valeur est importante. Si de l'aide supplémentaire est demandée, le Ministère devrait réévaluer la valeur de ces actifs, car la valeur de réalisation de la sûreté pourrait être touchée.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	83	Lorsque des garanties personnelles sont données, nous recommandons que la province s'assure qu'il existe des éléments probants adéquats qui appuient la valeur de la garantie personnelle, comme quoi l'avoir net est suffisant pour protéger l'argent des contribuables.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	85	Nous recommandons que le Ministère indique clairement dans le mémoire présenté au Conseil exécutif les sociétés et les particuliers impliqués dans des manquements antérieurs à l'égard de l'aide financière publique. Dans le cas d'une recommandation pour approuver de l'aide à une telle société ou à un tel particulier, la justification devrait être clairement établie dans le mémoire présenté au Conseil exécutif.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	95	Nous recommandons que le Ministère établisse un plafond sur le montant d'aide qui peut être accordé à une seule société ou à un groupe de sociétés apparentées et sur le niveau d'exposition de la province.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	96	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre un processus par lequel l'aide financière accordée à l'industrie par tous les ministères et organismes publics soit surveillée pour déterminer l'ampleur de l'aide financière accordée par tous les mandataires au sein du périmètre comptable du gouvernement.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Bureau du Conseil exécutif	2015	1	2	97	À titre de mesure d'efficience et afin de rationaliser l'administration, nous recommandons que le ministère du Développement économique formule des recommandations au Cabinet visant à justifier le nombre d'entités provinciales qui offrent de l'aide financière à l'industrie.	Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Bureau du Conseil exécutif	2015	1	2	98	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes qui accordent de l'aide financière à l'industrie.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	113	Nous recommandons que le Ministère présente dans son rapport annuel autant les résultats prévus que réels en matière de création d'emplois et de maintien d'emplois.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	123	Nous recommandons que le Ministère fasse le suivi et présente un historique de 10 ans du rendement réel de l'aide accordée à l'industrie, selon l'analyse effectuée en 2010 par le Bureau du contrôleur.	Non mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie	Développement économique (Opportunités NB)	2015	1	2	127	Nous recommandons que le Ministère établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses programmes d'aide financière accordée à l'industrie.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	112	<p>Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité comblient les lacunes dans les pratiques de prévention et de contrôle des infections au sein de leurs programmes respectifs, dont celles indiquées à la pièce 2.9 telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lavage des mains pas effectué lorsqu'il est requis en vertu de la politique, travailleurs de la santé portant des bagues et des bracelets, endroits avec affichage et gel désinfectant insuffisants; • déchets biomédicaux entreposés inadéquatement; • salles d'hémodialyse et d'oncologie surpeuplées, où les patients sont à risque élevé d'acquérir une maladie infectieuse; • aucun nettoyage effectué entre chaque patient traité dans une même chaise de chimiothérapie; • déficiences liées à l'isolement (affichage, fournitures sur le chariot, utilisation de l'équipement de protection individuelle, etc.); • déficiences liées au linge d'hôpital (linge propre qui arrive dans les hôpitaux inadéquatement couvert, camions de livraison du linge d'hôpital inadéquatement nettoyés, linge propre transporté dans l'hôpital sans être couvert, nettoyage et remplacement limité des housses des chariots de linge qui protègent le linge propre, stock excédentaire de linge d'hôpital, vêtements portés au bloc opératoire entreposés de façon non convenable, etc.); • couvercle de contenants de serviettes désinfectantes restés ouverts; 	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	112 suite	<ul style="list-style-type: none"> • séparation inadéquate du matériel propre et du matériel souillé et lieu d'entreposage (linge propre entreposé dans des endroits non convenables, séparation inadéquate dans les unités de soins infirmiers et dans les unités de retraitement des instruments médicaux, matériel et fournitures de test entreposés dans les salles de bains des patients, paniers de linge sale placés à des endroits non convenables, etc.); • portes manquantes ou laissées ouvertes; • placement de patients de façon permanente dans des lits dans le corridor; • nettoyage, étiquetage et entreposage inadéquats du matériel partagé; • affichage insuffisant (entrées publiques) et étiquetage insuffisant (matériel « propre » et « souillé », lieu d'entreposage, etc.); • secteurs où des travaux de construction sont effectués inadéquatement isolés des zones destinées aux patients (avec ventilation adéquate et affichage interdisant l'accès). 	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	113	<p>Nous recommandons que les professionnels en prévention et contrôle des infections et tous les gestionnaires circulent régulièrement dans les hôpitaux afin de vérifier si les politiques et les normes sont respectées, de signaler les lacunes aux unités et de veiller à ce qu'elles prennent des mesures correctives. Les lacunes doivent être surveillées et signalées aux comités ou gestionnaires intéressés.</p>	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	114	Nous recommandons que les professionnels en prévention et contrôle des infections ainsi que les gestionnaires de départements ou d'unités effectuent régulièrement des visites de site aux petits hôpitaux ne disposant d'aucun gestionnaire sur place. Ces visites permettront d'améliorer la surveillance des petits établissements. Elles permettront également aux membres du personnel de poser des questions et de relever les difficultés auxquelles ils font face.	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	115	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité assurent que tous les membres du personnel de l'ensemble des hôpitaux respectent les politiques de prévention et de contrôle des infections.	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	146	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en consultation avec les réseaux de santé Horizon et Vitalité, élabore une stratégie et un programme provinciaux de prévention et de contrôle des infections à l'intention de l'ensemble des hôpitaux du Nouveau-Brunswick. Ceux-ci doivent se pencher sur les pratiques de base et les précautions supplémentaires. Le programme provincial doit notamment comprendre les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> des politiques, normes et pratiques provinciales documentées relatives à la prévention et au contrôle des infections; une stratégie de surveillance du respect des normes en matière de contrôle des infections; une stratégie complète d'hygiène des mains. 	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
	Ministère de la Santé						Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	147	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité embauchent suffisamment de ressources pour leur programme afin de d'assurer que toutes les zones aient accès à des professionnels en prévention et contrôle des infections (PCI), des spécialistes et du personnel de soutien administratif.	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Vitalité	2015	2	2	148	Nous recommandons que le réseau de santé Vitalité exige que ses PCI obtiennent une formation spécialisée en prévention et contrôle des infections.	Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	149	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité corrigent les écarts au sein de leurs programmes respectifs, dont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • écarts dans la compréhension des pratiques appropriées et des standards des PCI; • variations d'une zone à l'autre du travail des PCI; • écarts quant aux blouses d'isolement. 	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	180	Nous recommandons que les réseaux de santé Horizon et Vitalité améliorent la surveillance de la conformité aux normes de prévention et de contrôle des infections, y compris la surveillance des pratiques de base. Il s'agit notamment d'établir des politiques et procédures pour ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • vérification uniforme et impartiale de l'hygiène des mains, de quantité appropriée et dans toutes les zones des hôpitaux; • vérification des bijoux et des ongles des travailleurs de la santé afin d'assurer le respect de la politique d'hygiène des mains; • vérification de la gestion du linge d'hôpital, y compris des camions de livraison; • vérification de la gestion des déchets, quel que soit leur type; • vérification du matériel partagé (p. ex. nettoyage et entreposage adéquats). 	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
Prévention et contrôle des infections dans les hôpitaux	Réseau de santé Horizon	2015	2	2	202	Nous recommandons que le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé améliorent leur communication au public des renseignements sur l'efficacité des programmes de prévention et de contrôle des infections en rendant des comptes sur l'hygiène des mains et les autres indicateurs de rendement des programmes de prévention et de contrôle des infections.	Mise en œuvre
	Réseau de santé Vitalité						Mise en œuvre
	Ministère de la Santé						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	80	Nous recommandons que le Ministère élabore une stratégie globale de gestion de la dette et la fasse approuver par le Cabinet.	Non mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	94	Nous recommandons que le Ministère établisse la tolérance au risque de la province quant à une variation acceptable du budget du service de la dette publique, compte tenu des fluctuations des marchés financiers.	Non mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	95	Nous recommandons que le Ministère crée un comité des risques, indépendant de la Division de la trésorerie et de la dette, chargé d'examiner et d'approuver toutes les politiques liées à la gestion des risques.	Mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	109	Nous recommandons que le Ministère effectue régulièrement un test complet de résistance au stress pour son portefeuille de dette, en fonction des chocs économiques et financiers auxquels la province est potentiellement exposée.	Non mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	123	Nous recommandons que le Ministère indique clairement, dans ses politiques d'emprunt, les produits de titres que la province peut ou non émettre.	Non mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	129	Nous recommandons que le Ministère précise, dans sa politique, les limites et les pouvoirs pour chaque catégorie de personnel autorisée à mener des opérations d'emprunt et de placement.	Mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	139	Nous recommandons que le Ministère rende publics les objectifs, lignes directrices et stratégies de gestion de la dette du gouvernement, ainsi que les besoins et les objectifs financiers à moyen terme, en ce qui concerne la composition de la dette, l'échéance moyenne et d'autres indicateurs.	Non mise en œuvre*
Dette publique	Finances et Conseil du Trésor	2015	4	2	145	Nous recommandons que le Ministère informe le public des prévisions de rendement du portefeuille de la dette de la province, dont le coût de la dette.	Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Édifice du Centenaire	Transports et Infrastructure	2015	4	3	57	Afin de faciliter une décision du gouvernement quant à l'avenir de l'édifice du Centenaire, nous recommandons que le Ministère soumette au gouvernement une analyse mise à jour des coûts des options potentielles pour l'installation, y compris l'option de ne rien faire.	S.o.
Édifice du Centenaire	Transports et Infrastructure	2015	4	3	58	Nous recommandons également que le Ministère applique un moratoire sur de nouvelles modifications ainsi que sur de nouveaux aménagements et occupants dans l'édifice du Centenaire jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'avenir de l'édifice.	S.o.
Édifice du Centenaire	Transports et Infrastructure	2015	4	3	59	En outre, nous recommandons que le Ministère mette en œuvre immédiatement l'option retenue par le gouvernement pour l'installation.	S.o.
Édifice du Centenaire	Transports et Infrastructure	2015	4	3	60	Nous recommandons qu'une autorité centrale unique au sein du gouvernement soit chargée d'exercer un contrôle sur la fourniture et la gestion de toutes les surfaces de bureaux du gouvernement, avec le mandat et l'autorité d'appliquer pleinement l'allocation des surfaces de bureau et les politiques d'acquisition.	Mise en œuvre*
Édifice du Centenaire	Transports et Infrastructure	2015	4	3	61	Nous recommandons que pour tout projet d'infrastructure à venir, le Ministère demande au gouvernement une approbation globale, portant notamment sur tout déclassement et toute disposition ou démolition d'infrastructures excédentaires, au lieu de continuer de recourir à un processus d'approbation fragmenté qui ne soit pas justifié par l'analyse de rentabilité	Mise en œuvre*
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	39	Nous recommandons que le curateur public élabore des directives et procédures complètes à l'intention des administrateurs fiduciaires pour les aider dans leur travail, faciliter la formation des nouveaux	Mise en œuvre

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	40	Nous recommandons que le curateur public modifie et mette en œuvre la politique de placement pour les fonds des clients.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	41	Nous recommandons que le curateur public mette à niveau ou remplace l'actuel système informatisé de gestion des dossiers afin qu'il réponde aux besoins des utilisateurs.	Non mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	42	Nous recommandons que le curateur public examine sa couverture d'assurance pour garantir que les actifs des clients sont suffisamment assurés.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	43	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre un examen régulier de supervision des dossiers des clients.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	44	Nous recommandons que le curateur public mette en œuvre une fonction d'audit interne.	Non mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	50	Nous recommandons que le curateur public s'assure que les administrateurs chargés des tutelles documentent suffisamment la justification de toutes les décisions en matière de soins personnels et de soins de santé dans le système de gestion des dossiers.	Mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	59	Nous recommandons que le curateur public établisse des buts, des objectifs et des cibles mesurables pour ses services, évalue son rendement par rapport aux cibles, et rende compte publiquement de son rendement.	Non mise en œuvre
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	60	Nous recommandons que le curateur public rende accessibles au public tous les états financiers audités des fiducies administrées par le curateur public.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services du curateur public	Commission des services d'aides juridique	2016	1	3	69	<p>Nous recommandons que le curateur public détermine les modifications législatives nécessaires pour résoudre ce qui suit, et travaille avec le ministère responsable afin de les mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le manque de rapidité pour obtenir l'autorisation d'agir à titre de curateur public pour un client; • la perte de l'autorisation après le décès d'un client; • les restrictions dans les droits, honoraires ou frais pouvant être imposés aux clients; • l'administration des biens non réclamés. 	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	54	Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que les demandeurs de licence pour des locaux destinés aux aliments présentent tous les documents requis et respectent les normes d'inspection des locaux destinés aux aliments avant d'octroyer une licence.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	65	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre des procédures pour repérer les exploitants illégaux de locaux destinés aux aliments et, par la suite, octroie une licence à l'exploitant ou prenne des mesures d'application pour faire cesser leurs activités. Les procédures devraient être effectuées régulièrement et les résultats documentés.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	66	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine toutes les licences des locaux destinés aux aliments pour faire en sorte que la classe est exacte et que les droits annuels appropriés sont perçus.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	69	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre intégralement sa stratégie fondée sur les risques pour les inspections en s'assurant que le personnel suit les procédures opérationnelles normalisées documentées et procède à une évaluation des risques adéquate, et l'actualise chaque année, afin de déterminer la fréquence appropriée des inspections des locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	75	Nous recommandons que le ministère de la Santé suive les procédures opérationnelles normalisées (PON) documentées pour convenablement effectuer les inspections afin de surveiller le respect des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments par les exploitants.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	76	Nous recommandons que le ministère de la Santé documente de façon adéquate toutes les inspections en remplissant avec précision et netteté le <i>Formulaire d'inspection des locaux destinés aux aliments</i> .	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	77	Nous recommandons que le ministère de la Santé effectue le nombre requis d'inspections périodiques chaque année (qui est déterminé en évaluant le risque des locaux destinés aux aliments).	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	78	Nous recommandons que le ministère de la Santé effectue les réinspections en temps opportun pour s'assurer que les infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments ont été corrigées.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	85	Dans le cadre de la recommandation 2.75, nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que tous les inspecteurs se lavent les mains avant de commencer leur inspection et inscrivent toutes les infractions dans le rapport d'inspection.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	86	Nous recommandons que le ministère de la Santé renforce les inspections en vérifiant les températures, la concentration des solutions assainissantes, les registres de formation en matière de salubrité alimentaire, etc., et en effectuant un examen approfondi des registres de l'exploitant exigés par les normes d'inspection des locaux destinés aux aliments.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	87	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé encourage l'uniformité entre les inspecteurs par des moyens comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • donner une formation d'appoint sur les PON; • surveiller le respect des PON; • organiser des réunions régulières pour discuter des infractions et des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments en faisant preuve de jugement professionnel. 	Mise en œuvre
	Sécurité publique						Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	92	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé étudie les avantages de faire le suivi et la surveillance des infractions des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments afin de déterminer les tendances et de cibler les efforts des mesures correctives systématiques. (Par exemple, une région pourrait piloter un projet où les infractions sont consignées dans un fichier et ensuite analysées pour déterminer les tendances. Si l'exercice s'avère être bénéfique, un système provincial pourrait être mis en œuvre.)</p>	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	95	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que des procédures appropriées soient systématiquement suivies et documentées lors de la révocation d'une licence de locaux destinés aux aliments.</p>	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	102	<p>Il devrait y avoir de graves répercussions pour les locaux destinés aux aliments qui ont leur licence révoquée de manière répétée. Nous recommandons que le ministère de la Santé élimine le non-respect par les exploitants en mettant en œuvre des mesures d'application plus strictes, comme afficher le respect sur la fenêtre des établissements clairement à la vue du public, donner des contraventions avec amende, imposer des frais de licence progressifs, etc.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	110	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé améliore ses rapports publics sur le respect des normes d'inspection des locaux destinés aux aliments :</p> <ul style="list-style-type: none"> en publiant les rapports d'inspection pour tous les locaux destinés aux aliments; en publiant les résultats de toutes les inspections pour les deux dernières années. 	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	114	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé établisse une méthode normalisée (à être utilisée par tous les bureaux régionaux) pour conserver des renseignements uniformes, fiables et utiles pour le programme d'inspection des locaux destinés aux aliments, dont les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> les répertoires des locaux destinés aux aliments agréés, comprenant leur classe, leurs droits annuels, l'inspecteur assigné, la catégorie de risque, etc.; les renseignements requis selon les procédures opérationnelles normalisées, comme les renseignements précis sur les locaux destinés aux aliments reliés à leur évaluation des risques, les infractions majeures et critiques, et la connaissance de la direction et des employés en matière de salubrité alimentaires. 	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	115	Le système d'inspection manuel actuel ne fournit pas les renseignements dont le Ministère a besoin. Nous recommandons que le ministère de la Santé étudie ce que font les autres provinces dans ce domaine et qu'il automatise le système d'inspection.	Non mise en œuvre
	Sécurité publique						Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	125	Nous recommandons que le ministère de la Santé instaure des pratiques d'assurance de la qualité pour s'assurer que tous les domaines à risque faisant l'objet du <i>Règlement sur les locaux destinés aux aliments</i> soient assujettis à la surveillance de l'assurance de la qualité.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	126	Nous recommandons que le ministère de la Santé fasse la rotation des locaux destinés aux aliments qui sont assignés aux inspecteurs au moins tous les quatre ans comme l'exigent les procédures opérationnelles normalisées (PON).	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	127	Nous recommandons que le ministère de la Santé étalonne l'équipement régulièrement tel que requis par les PON.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	128	Nous recommandons que le ministère de la Santé examine en profondeur toutes les PON afin de déterminer si elles sont pratiques. Il conviendrait d'accorder une attention à l'identification des PON qui ne sont pas suivies. (Plus particulièrement, le nombre de dossiers d'inspection par inspecteur à être examinés par le directeur régional peut être excessif.) Nous recommandons également que les PON soient révisées selon les besoins.	Mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	154	Nous recommandons que le ministère de la Santé évalue les risques pour la santé publique concernant : <ul style="list-style-type: none"> • les viandes non inspectées; • les exploitants de classe 5 n'ayant pas de formation en matière de salubrité alimentaire; • l'attribution de licences et l'inspection des abattoirs qui font également la transformation de la viande (comme la fabrication de saucisse, de fromage de tête, de viande séchée et autres produits fumés); • les soupers communautaires; et nous recommandons que le Ministère considère actualiser sa réglementation en fonction de ses résultats. 	Non mise en œuvre
Salubrité des viandes - Programme d'inspection des locaux destinés aux aliments	Santé	2016	3	2	155	Nous recommandons que le ministère de la Santé mette en œuvre intégralement le <i>Règlement sur les locaux destinés aux aliments</i> actuel ou le modifie pour refléter les intentions du moment du Ministère en matière de politique sur la santé publique.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	50	<p>Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assure qu'une dispense en raison d'une situation très urgente ou urgente ne soit pas utilisée de façon inappropriée par les ministères pour contourner le processus concurrentiel d'appel d'offres; • exige que les ministères fournissent une justification et des documents adéquats pour appuyer les dispenses demandées; • tienne un registre des raisons pourquoi la décision d'approuver l'exemption a été prise. 	Mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	58	Nous recommandons que le ministère du Développement social impose une période de récupération entre la fin des contrats existants avec de futurs promoteurs potentiels afin d'éviter des influences indues et des conflits d'intérêts.	Mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	59	Nous recommandons que le ministère du Développement social communique à Service Nouveau-Brunswick la justification pour ne pas suivre les procédures et les conseils en matière d'approvisionnement de Service Nouveau-Brunswick.	Mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	89	Nous recommandons que le ministère du Développement social structure les contrats contenant une rémunération liée au rendement seulement en fonction de résultats réels et mesurables.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	94	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore un cadre pour régir les aspects importants de la gestion des contrats comme l'approvisionnement, l'administration, l'évaluation et l'établissement de rapports.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	103	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et élabore des accords prévoyant la mesure du rendement en incluant des objectifs et des produits à livrer clairs et bien définis.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	117	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> évalue de façon indépendante le rendement des entrepreneurs par rapport aux buts, aux objectifs et aux produits à livrer bien définis dans le contrat; fournisse une rétroaction écrite à Service Nouveau-Brunswick sur le rendement de l'entrepreneur pour les contrats importants. 	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	118	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick exige que des rapports sur le rendement des entrepreneurs soient présentés par les entités acheteuses pour tous les accords importants.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	129	Nous recommandons que le ministère du Développement social fasse le suivi des économies réelles à mesure qu'elles s'accumulent au fil du temps et qu'elles soient étayées par des données pertinentes.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	132	Nous recommandons que le ministère du Développement social mesure l'incidence sur la qualité de la prestation des services aux clients découlant des initiatives d'amélioration des processus mises en œuvre et en rende compte.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Service Nouveau-Brunswick	2017	1	2	146	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick s'assure que les contrats de services incluent une clause « ne dépassant pas » pour le montant qui correspond à la valeur du bon de commande.	Mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	169	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore une stratégie de surveillance pour les objectifs de mise en œuvre, les jalons, les produits à livrer et la qualité du service pour les initiatives importantes du Ministère.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	180	Nous recommandons que le ministère du Développement social n'inclue pas de clauses dans les contrats de services qui autorisent que des travaux hors du champ d'application soient entrepris.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	199	Nous recommandons que le ministère du Développement social inclue des conditions contractuelles claires précisant les exigences de facturation comme un délai maximal pour la présentation de factures.	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	228	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des contrôles pour assurer : <ul style="list-style-type: none"> le respect des politiques gouvernementales régissant les frais de déplacement (AD-2801) et l'approbation des paiements (AD-6402); la conformité aux conditions contractuelles importantes comme les rabais et les plafonds de facturation. 	Non mise en œuvre*
Contrat de services consultatifs	Développement social	2017	1	2	259	Nous recommandons que le ministère du Développement social n'inclue pas des experts-conseils sur les comités d'évaluation de l'approvisionnement si la rémunération des experts-conseils est influencée par l'attribution du contrat d'approvisionnement.	Mise en œuvre*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	41	Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre, tels que précisés dans son Plan d'action sur les changements climatiques, soient prescrits par la loi, de manière semblable à d'autres provinces canadiennes.	Mise en œuvre*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	48	Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour Énergie NB pour faire en sorte que les objectifs provinciaux établis dans le Plan d'action sur les changements climatiques soient réalisables.	Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	55	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectue une analyse approfondie sur l'incidence potentielle de l'abandon progressif de la Centrale de Belledune; • consulte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur une solution proposée touchant la Centrale de Belledune; • intègre l'analyse portant sur l'abandon progressif de la Centrale de Belledune dans son processus du Plan intégré des ressources pour s'assurer qu'elle a la capacité de satisfaire les besoins futurs en électricité du Nouveau- Brunswick, tout en respectant les programmes d'efficacité énergétique et de réduction de la demande. 	Mise en œuvre*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	63	<p>Nous recommandons que le Ministère termine un plan de mise en œuvre qui décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comment et quand les mesures relevées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre; • comment le Ministère envisage de surveiller les progrès et d'en rendre compte. 	Non mise en œuvre*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	108	<p>Nous recommandons que le Ministère élabore une évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau provincial. Cette évaluation devrait inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • un recensement des risques; • une analyse des risques; • une évaluation des risques; • un traitement des risques et des mesures d'adaptation; • un plan de mise en œuvre et un suivi. 	Non mise en œuvre*
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	120	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une évaluation de la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques.</p>	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Changements climatiques	Énergie NB	2017	1	3	121	Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan de mise en oeuvre pour s'adapter aux changements climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité.	Non mise en œuvre*
Changements climatiques	Environnement et Gouvernements locaux	2017	1	3	134	Nous recommandons que le Ministère actualise le système de suivi des progrès du PACC pour refléter les modifications apportées au plus récent Plan d'action sur les changements climatiques.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	80	Nous recommandons que, pour des garanties de bonne exécution ou fonds placés en fiducie, Opportunités NB encadre le décaissement de tels fonds pour obtenir suffisamment de documents justificatifs et en examine l'authenticité et la légitimité avant d'autoriser le versement	Non mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	150	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons qu'une conclusion claire soit établie et présentée au Cabinet à savoir si l'aide financière demandée est suffisante aux fins prévues.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	152	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les renseignements soumis au Cabinet pour la prise de décisions relatives à l'aide financière devraient comprendre des comparaisons avec les normes industrielles afin d'évaluer la santé de l'entreprise requérant de l'aide financière.	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	154	Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons qu'aucune aide financière ne soit accordée à une entreprise lorsqu'il y a des montants importants impayés par les actionnaires de l'entreprise ou des entreprises affiliées. Toutes exceptions devraient être rares et bien justifiées.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	156	<p>Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que la direction et les actionnaires soient tenus de faire une déclaration en matière de dividendes, salaires, primes (ou autres) au besoin, dans le cadre du processus de demande, comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les salaires des cadres supérieurs clés au cours des derniers trois à cinq exercices; • les salaires, dividendes et primes versés aux actionnaires et aux membres de leur famille au cours des derniers trois à cinq exercices; • les transferts à des entreprises liées, associées ou affiliées au cours des derniers trois à cinq exercices; • les détails sur les activités liées au compte des actionnaires au cours des derniers trois à cinq exercices; • les détails sur les dividendes, les rachats d'actions et les modifications apportées au capital-actions au cours des derniers trois à cinq exercices. 	Non mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	158	<p>Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les ententes contiennent une restriction exigeant l'approbation d'ONB avant le versement d'un dividende ou d'une prime.</p>	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	160	<p>Lorsque l'aide financière demandée est importante et considérée comme un risque élevé, nous recommandons que les déclarations solennelles qui ont été faites à titre de condition pour obtenir l'aide financière soient vérifiées.</p>	Mise en œuvre*
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Opportunités NB	2017	2	2	162	<p>Lorsque la province a des garanties personnelles sur une aide financière, nous recommandons qu'ONB met en place un processus où, en cas de défaut par un bénéficiaire, les garanties personnelles soient poursuivies sans délai.</p>	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière accordée à Atcon : Questions restées sans réponse	Bureau du Conseil exécutif	2017	2	2	164	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif assume la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des recommandations formulées dans le présent rapport par tous les ministères et organismes offrant de l'aide financière à l'industrie.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	42	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) suive des processus normalisés de gestion de projet pour démarrer, planifier, exécuter, contrôler et surveiller le travail des équipes de projet en vue d'atteindre des objectifs précis et répondre à des critères de réussite définis.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	43	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) exige que les promoteurs de projets élaborent une analyse de rentabilité détaillée pour chaque projet pour démontrer sa valeur escomptée.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	44	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) consulte la direction de la Gestion des projets pour la gestion des projets importants.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	45	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) mène une analyse des leçons apprises après la mise en œuvre d'une nouvelle technologie et intègre les enseignements tirés.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick la haute direction	2017	3	2	72	Nous recommandons que la haute direction de Service Nouveau-Brunswick s'assure que les risques clés associés aux propositions de projets soient clairement mis en évidence dans l'information présentée au Conseil d'administration pour approbation.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick le Conseil d'administration	2017	3	2	73	Nous recommandons que le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick effectue un examen suffisamment rigoureux des propositions de projets à risques élevés tels que répertoriés dans le registre de risques organisationnels.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	79	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) concentre ses efforts pour valider les données de surface habitable brute des types de bâtiment plus complexes.	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	82	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) utilise la photographie aérienne comme un outil pour améliorer, rehausser ou vérifier les données et non pas comme un renseignement faisant autorité.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	86	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) octroie des ressources appropriées pour le développement et la mise en œuvre de nouveaux modèles d'évaluation de masse à l'avenir.	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	88	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) exige un examen par les pairs pour l'assurance de la qualité lorsque de nouveaux modèles d'évaluation de masse sont développés.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	91	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) examine régulièrement la mesure dans laquelle chaque élément de données a une incidence sur la valeur du bien et l'avantage de la collecte, de la conservation et de l'utilisation de telles données dans le développement futur de tous les modèles d'évaluation de masse.	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	92	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) saisisse la qualité et l'état des biens et analyse adéquatement leur incidence sur la valeur des propriétés.	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	95	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) élabore et documente une définition officielle de ce que constitue une erreur d'évaluation foncière.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	109	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) décèle, corrige, fasse le suivi des erreurs et en rende compte publiquement.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	110	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) : <ul style="list-style-type: none"> effectue une analyse exploratoire sur les éléments de données existants sur les biens pour en déterminer l'intégralité, la précision et la cohérence; officialise et mette en œuvre un processus pour surveiller l'intégrité des données. 	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	120	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) établisse une unité fonctionnelle d'AQ, qui devrait : <ul style="list-style-type: none"> relever du directeur général pour maintenir son indépendance, éviter tout conflit d'intérêts potentiel et s'assurer que des renseignements clés sont fournis au décideur; surveiller la qualité de la gestion de projet; entreprendre un programme à la grandeur de la province pour améliorer la qualité des données sur les biens, avec une formation, des outils et des normes uniformes dans toutes les régions. 	Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	132	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) améliore l'assurance de la qualité en : <ul style="list-style-type: none"> • élaborant des paramètres, des politiques et des procédures pour les rapports d'anomalies; • s'assurant que les rapports d'anomalies font l'objet d'un suivi approprié. 	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	133	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) cesse la pratique de se fier aux demandes de révision des propriétaires fonciers comme moyen de l'assurance de la qualité.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Finances et Conseil du Trésor	2017	3	2	139	Nous recommandons que le ministère des Finances propose au Cabinet que Finances assume la responsabilité de l'administration de tous les : <ul style="list-style-type: none"> • changements de politique en matière d'impôt foncier; • les programmes d'avantages et d'allégement fiscaux. 	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	145	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) émette des avis d'évaluation foncière annuels distincts des factures d'impôt foncier, précise la valeur réelle et exacte du bien et explique clairement pourquoi la valeur imposable a varié d'une année à l'autre.	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Finances et Conseil du Trésor	2017	3	2	146	Nous recommandons que le Ministère des Finances émette des factures d'impôt foncier distinctes des avis d'évaluation foncière et démontre clairement comment les impôts fonciers sont calculés, incluant tous les crédits, réductions et exonérations applicables.	Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière)	2017	3	2	150	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick (Services de l'évaluation foncière) mobilise de façon appropriée le personnel dans l'ensemble de l'organisme dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'importantes initiatives de changement à risque élevé.	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick Directeur général	2017	3	2	155	Nous recommandons que Service Nouveau-Brunswick s'assure que le directeur général de l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> • dispose de suffisamment de temps pour remplir son obligation légale; • favorise la cohésion de groupe entre les unités au sein des Services de l'évaluation foncière. 	Mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Service Nouveau-Brunswick Conseil d'administration	2017	3	2	156	Pour assurer l'indépendance nécessaire afin de remplir les obligations légales du directeur général, nous recommandons que : <ul style="list-style-type: none"> • le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick exige que le directeur général des Services de l'évaluation foncière relève directement et de façon indépendante du Conseil; • le Conseil d'administration de Service Nouveau-Brunswick ait le pouvoir d'embaucher et de congédier le directeur général sur recommandation du président-directeur général; • l'évaluation du rendement et autres questions administratives reposent sur la haute direction de SNB tel que déterminé par le PDG. 	Non mise en œuvre*
Évaluation foncière des résidences – Examen spécial	Le Bureau du Conseil exécutif	2017	3	2	157	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif accorde au directeur général de l'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick toute la latitude pour communiquer indépendamment au besoin avec le public.	Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	36	Nous recommandons que les districts scolaires utilisent la convention avec les détenteurs de carte présentée dans la directive AD-6405 Cartes d'achat et que les détenteurs de carte signent la convention avant de recevoir leur carte d'achat et chaque année comme l'exige la nouvelle directive.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Non mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	Finances et Conseil du Trésor	2017	5	2	39	Nous recommandons que le Conseil du trésor publie des orientations sur la mise en œuvre de la directive gouvernementale AD-2801 sur les déplacements concernant les dépenses engagées pour les réunions d'affaires.	Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	43	Nous recommandons que les districts scolaires utilisent les cartes d'achat seulement pour les achats qui ont été autorisés en vertu des directives gouvernementales.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	Finances et Conseil du Trésor	2017	5	2	47	Nous recommandons que le Bureau du contrôleur publie des orientations pour les achats en ligne, incluant les risques associés aux achats en ligne et les mesures de sécurité qui devraient être prises.	Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	49	Nous recommandons que les districts scolaires surveillent et fassent respecter les lignes directrices énoncées dans la convention avec les détenteurs de carte et la directive AD-6405 Cartes d'achat.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	53	Nous recommandons que les districts scolaires fournissent de l'éducation aux détenteurs de carte sur l'utilisation appropriée des cartes d'achat et les procédures de rapprochement des opérations avant que les nouveaux détenteurs de carte commencent à utiliser leur carte d'achat et régulièrement pour tous les détenteurs.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	54	Nous recommandons que les districts scolaires fournissent une formation aux administrateurs des cartes d'achat et aux approbateurs d'opérations sur l'utilisation appropriée des cartes d'achats et les mesures d'application.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	60	Nous recommandons que les districts scolaires séparent les responsabilités des utilisateurs et les accès aux systèmes qui sont incompatibles comme l'exigent les directives gouvernementales AD-6402 Autorisation des paiements et AD-6405 Cartes d'achat.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	65	Nous recommandons que les districts scolaires s'assurent que suffisamment de documents justifiant les opérations de carte d'achat soient fournis par le détenteur de carte, examinés par rapport aux directives et lignes directrices pertinentes et classés pour consultation ultérieure.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	69	Nous recommandons que les districts scolaires surveillent et s'assurent du respect des dispositions de la convention avec les détenteurs de carte concernant la présentation en temps opportun des documents justificatifs	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	72	Nous recommandons que les districts scolaires examinent le codage des comptes et le montant de la taxe de vente pour chaque opération saisie dans le système financier afin de fournir une information financière exacte.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	85	Nous recommandons que les districts scolaires effectuent un examen régulier des listes de détenteurs de carte pour s'assurer que seulement les employés actifs effectuant des achats pour les districts scolaires disposent du type approprié de carte d'achat comportant des montants limites par opération et par mois qui répondent à leurs besoins d'achat.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	86	Nous recommandons que les districts scolaires ajoutent une étape officielle dans le processus de cessation d'emploi pour s'assurer que les cartes d'achat des employés qui quittent leur emploi soient annulées avant la fin de leur emploi auprès du district.	Non mise en œuvre*
	ASD-North						Non mise en œuvre*
	ASD-East						Non mise en œuvre*
	ASD-South						Non mise en œuvre*
	DSF-Sud						Non mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Non mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Non mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	87	Nous recommandons que les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en œuvre des procédures pour l'émission et l'annulation des cartes d'achat en consultation avec les autres districts scolaires, avec une orientation du Bureau du contrôleur tel que requis, afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité.	Non mise en œuvre*
	ASD-North						Non mise en œuvre*
	ASD-East						Non mise en œuvre*
	ASD-South						Non mise en œuvre*
	DSF-Sud						Non mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Non mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	95	Nous recommandons que les districts scolaires documentent leur surveillance régulière des opérations de cartes d'achat pour relever les dérogations.	Mise en œuvre*
	ASD-North						Mise en œuvre*
	ASD-East						Mise en œuvre*
	ASD-South						Mise en œuvre*
	DSF-Sud						Mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	ASD-West	2017	5	2	96	Nous recommandons que les districts scolaires élaborent, documentent et mettent en œuvre des procédures d'application cohérentes pour les détenteurs de carte non conformes afin de faire respecter les lignes directrices en consultation avec les autres districts scolaires, avec une orientation du Bureau du contrôleur tel que requis, afin d'assurer l'uniformité et l'efficacité.	Non mise en œuvre*
	ASD-North						Non mise en œuvre*
	ASD-East						Non mise en œuvre*
	ASD-South						Non mise en œuvre*
	DSF-Sud						Non mise en œuvre*
	DSF-Nord Est						Non mise en œuvre*
	DSF-Nord-Ouest						Non mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	Éducation et Développement de la petite enfance	2017	5	2	97	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance coordonne les travaux sur la mise en œuvre de nos recommandations par tous les districts scolaires	Non mise en œuvre*
Cartes d'achat des districts scolaires	Éducation et Développement de la petite enfance	2017	5	2	98	Nous recommandons que le service d'audit interne du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance effectue des audits des cartes d'achat des districts scolaires et en fait rapport de façon régulière.	Non mise en œuvre*

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	61	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont effectuées en temps opportun; • respecte les lois provinciales et la politique du gouvernement lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la Loi; • documente clairement le processus de nomination et fournisse une justification claire pour les recommandations de nomination formulées au gouvernement. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	66	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'assure que les recommandations futures formulées au gouvernement pour des nominations à Travail sécuritaire NB ne créent pas un conflit d'intérêts et n'entraînent pas une réduction de l'indépendance de la société.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Bureau du Conseil exécutif	2018	1	2	83	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coordonnent leurs efforts pour prendre des décisions en temps opportun à l'égard des futures nominations de Travail sécuritaire NB.	Mise en œuvre
	Éducation postsecondaire, Formation et Travail						Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	90	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail énonce clairement ses exigences et attentes dans la lettre de mandat.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	98	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se conforme aux exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • émettant annuellement des lettres de mandat; • faisant respecter la présentation d'un plan annuel par Travail sécuritaire NB conformément aux exigences de la loi en question. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2018	1	2	103	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille les progrès accomplis par Travail sécuritaire NB en vue de répondre aux exigences et attentes fournies dans les lettres de mandat du Ministère et en rende compte publiquement.</p>	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	124	<p>Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB examine les structures et les pratiques de ses comités pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélectionner un membre participant du conseil pour présider les comités; • s'assurer que les indemnités quotidiennes sont versées seulement aux membres des comités pour des réunions de comités; • s'assurer que la composition est alignée avec les besoins du conseil et que les compétences sont suffisantes pour répondre aux exigences du comité; • élaborer et mettre en oeuvre les compétences pour les membres des comités; • élaborer et mettre en oeuvre un plan pour évaluer annuellement le rendement des comités. 	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	131	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer : <ul style="list-style-type: none"> le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et vice président; un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil. 	Non mise en œuvre
	Éducation postsecondaire, Formation et Travail						Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	132	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre une stratégie de relève pour le poste de président et chef de la direction.	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	137	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB actualise régulièrement la grille de compétence du conseil et s'en serve pour, à tout le moins : <ul style="list-style-type: none"> évaluer les besoins en perfectionnement des membres du conseil; recenser les occasions de perfectionnement pour les membres du conseil; recruter de nouveaux membres du conseil pour répondre aux besoins en matière de compétences et d'habiletés. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	141	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore des attentes en matière de rendement pour les postes du conseil et entreprenne des évaluations de rendement annuelles pour au moins la présidence du conseil.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	147	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse les trousseaux d'information du conseil bien à l'avance des réunions du conseil et mette l'accent sur les renseignements présentés pour répondre aux exigences en matière de prise de décision du conseil en ayant recours à des documents comme des résumés.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	150	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB élabore, documente et mette en œuvre un programme d'orientation pour les nouveaux membres et un plan de perfectionnement pour tous les membres du conseil.	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	160	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB, dans le cadre de sa planification annuelle et de ses processus d'établissement de rapports : <ul style="list-style-type: none"> • élabore pleinement des buts et objectifs stratégiques à long terme et définisse des cibles mesurables pour tous les indicateurs de rendement clés; • inclue les exigences stratégiques mentionnées dans la lettre de mandat du gouvernement dans le cadre de son processus de planification stratégique; • élabore un plan d'action opérationnel conçu pour mettre en œuvre l'orientation stratégique à long terme de la société; • soumette au Ministère un plan annuel qui se concentre sur les buts et objectifs qu'elle a l'intention d'atteindre sur la période du plan, tel que l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>. 	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	167	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> établit une entente de rendement avec le PDG qui lie son rendement à la stratégie et aux résultats de la société; effectue une évaluation annuelle du rendement du PDG par rapport aux attentes documentées. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	186	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB : <ul style="list-style-type: none"> inclue les entités comparables du secteur public du Nouveau-Brunswick lorsque la société entreprend des comparaisons de marché de la rémunération afin de répondre aux exigences de la lettre de mandat; maintienne des justifications clairement documentées pour les décisions prises qui ne s'alignent pas avec les lettres de mandat du Ministère. 	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	2018	1	2	207	Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB s'assure que sa politique actuelle en matière de frais est appliquée et la revise pour : <ul style="list-style-type: none"> définir clairement les pratiques acceptables en matière de déplacements des employés et du conseil; harmoniser avec la politique de la Partie I des services publics, dans la mesure où elle s'applique aux déplacements des employés et du conseil. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB Phase I - Gouvernance	Travail sécuritaire NB	2018	1	2	210	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB fournisse une divulgation intégrale au public des renseignements sur la rémunération et les frais des membres du conseil et des cadres supérieurs.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	58	Nous recommandons que le ministère de la Santé fournisse une orientation précise par voie législative et réglementaire quant à la responsabilité pour les services de santé, y compris les services de traitement des dépendances et de santé mentale, dans les établissements correctionnels provinciaux.	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	67	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en consultation avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et autres parties pertinentes, élabore un modèle intégré de prestation des services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick. Les ententes existantes devraient être remaniées pour répondre aux exigences du modèle de prestation des services.	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	72	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique collaborent pour saisir et échanger les données en matière de dépendances et de santé mentale. Ces données devraient être utilisées pour déterminer les besoins en matière de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels du Nouveau-Brunswick et pour élaborer des plans stratégiques de prestation de services.	Mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique (Services correctionnels du Nouveau-Brunswick)	2018	1	3	84	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (Services correctionnels du Nouveau-Brunswick), en consultation avec le ministère de la Santé, mette en place un outil reconnu de dépistage des problèmes de santé mentale dans le cadre du processus d'admission.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	90	Nous recommandons que le ministère de la Santé, en coordination avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, fournisse une formation en matière de dépistage des problèmes de santé mentale aux membres du personnel infirmier et aux agents d'admission.	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	93	Nous recommandons que le ministère de la Santé veille à ce que les membres du personnel infirmier des établissements correctionnels aient accès aux dossiers des patients contenus dans le Système de prestation de services aux clients (SPSC), ou à ce qu'ils reçoivent des avis concernant ces dossiers. Ceci permettra la validation de l'historique des traitements suivis et les options en matière de traitements.	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	100	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique modifie son processus d'admission pour : <ul style="list-style-type: none"> • éliminer le dédoublement des efforts sur le plan des admissions; • améliorer la qualité des données relatives à la santé mentale des détenus; • intégrer les pratiques exemplaires en dépistage des problèmes de santé mentale. 	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	105	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique veillent à ce que les détenus signalés dans le cadre du protocole de dépistage soient référés à un professionnel qualifié de la santé mentale en vue d'une évaluation globale de leur santé mentale afin d'élaborer un plan de traitement.	Mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	117	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique collaborent afin de veiller à ce que des options de services de conseil et de thérapie en matière de dépendances et de santé mentale soient offertes aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.	Mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	118	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique aient recours à des équipes intégrées de soins cliniques pour aider les adultes en détention, comme l'approche utilisée dans les établissements pour jeunes.	Non mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	119	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique appuient les programmes communautaires de traitement des dépendances et de santé mentale visant à fournir des traitements aux détenus à l'intérieur des établissements correctionnels en raison des difficultés logistiques et de sécurité liées à emmener les détenus aux centres de traitement communautaires.	Mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	124	Nous recommandons que le ministère de la Santé veille à ce que des services de traitement des dépendances soient offerts aux détenus dans les établissements correctionnels provinciaux.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	130	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le ministère de la Santé veillent à ce que tous les établissements correctionnels provinciaux bénéficient d'un accès continu à des services d'urgence en santé mentale.	Non mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	134	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en place une liste de médicaments à l'usage de tous les établissements correctionnels provinciaux. Dans la mesure du possible, la liste devrait être harmonisée avec les protocoles relatifs aux médicaments des pénitenciers fédéraux.	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Justice et Sécurité publique	2018	1	3	140	Nous recommandons que le ministère de la Justice et de la Sécurité publique mette en œuvre une approche fondée sur un protocole individualisé pour les détenus aux prises avec des problèmes de santé mentale en isolement, comme celle utilisée par le Service correctionnel du Canada. Les protocoles individualisés devraient être intégrés aux plans de traitement et être examinés par des professionnels de la santé mentale.	Non mise en œuvre
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	151	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique schématisent tous les services actuellement offerts aux clients aux prises avec des problèmes de dépendances et de santé mentale qui ont des démêlés avec le système de justice pénale. L'information devrait ensuite être utilisée pour élaborer le modèle intégré de prestation des services.	Non mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes	Santé	2018	1	3	152	Nous recommandons que le ministère de la Santé et le ministère de la Justice et de la Sécurité publique élaborent des protocoles appropriés pour assurer la prestation de services continus aux clients aux prises avec des problèmes de dépendance et de santé mentale qui sont placés en détention dans les établissements correctionnels provinciaux.	Non mise en œuvre
	Justice et Sécurité publique						Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	35	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance présente publiquement des plans d'amélioration lorsque les résultats d'évaluations montrent que les cibles en lecture, mathématiques et sciences n'ont pas été atteintes.	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	36	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance facilite le repérage des résultats des évaluations provinciales en les affichant en évidence sur son site Web.	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	47	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les districts scolaires, analyse les résultats des évaluations provinciales en vue de cerner les causes fondamentales du faible rendement et prenne les mesures correctives pour améliorer le rendement des élèves en lecture, mathématiques et	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	58	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance maintienne les plans d'éducation provinciaux de 10 ans actuels jusqu'à leur expiration en 2026 afin de permettre au système d'éducation de se stabiliser et de permettre l'évaluation du progrès. Tout ajustement aux plans devrait être collaboratif.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	59	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance avant de mettre en œuvre des changements majeurs qui impactent le rendement des élèves, y compris les changements au programme, d'immersion française, prépare un plan détaillé de mise en œuvre avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un calendrier réaliste; • La considération de tous les supports nécessaires au succès du changement, tels que les ressources humaines, le curriculum, la formation des enseignants, les outils et les méthodologies; • Un financement adéquat; • Une évaluation complète des risques de l'impact du changement sur les activités et les autres initiatives en cours au niveau du ministère, des districts scolaires et des écoles, de même que des stratégies d'atténuation des risques. 	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	66	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille avec les districts scolaires, les autres ministères et les organismes communautaires, où il y a lieu, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cerner et régler les difficultés à atteindre les cibles provinciales en lecture, mathématiques et sciences; • présenter au gouvernement les options pour régler les difficultés; • élaborer des normes de mesure et de saisie de données des absences d'élèves pour mieux surveiller l'assiduité des élèves; • prendre des mesures correctives pour améliorer l'assiduité des élèves. 	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	79	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en consultation avec les districts scolaires, examine la <i>Loi sur l'éducation</i> à la lumière de l'environnement fonctionnel actuel pour s'assurer que les attentes sont claires, pertinentes et réalistes.	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	80	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance fasse le suivi, reçoive, examine et prenne des mesures à l'égard des plans et des rapports des districts scolaires, et demande à toutes les parties de rendre des comptes comme l'exige la <i>Loi sur l'éducation</i> .	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	81	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les districts scolaires : <ul style="list-style-type: none"> • s'assure que des plans d'amélioration de l'école sont préparés et examinés chaque année comme l'exige la Loi sur l'éducation; • démontre que les plans d'amélioration de l'école cadrent avec le plan d'éducation provincial; • surveille dans quelle mesure les objectifs d'amélioration de l'école sont atteints. 	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	82	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en collaboration avec les conseils d'éducation de district, s'assure que ces derniers autoévaluent leur rendement chaque année.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	87	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance développe des normes pour le rendement du personnel enseignant et fournisse des outils afin de supporter les districts scolaires dans : <ul style="list-style-type: none"> • l'évaluation régulière du personnel comme l'exige la Loi sur l'éducation; • la prise de mesure pour améliorer le rendement du personnel où il y a lieu. 	Non mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	91	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance stabilise les programmes provinciaux d'évaluation pour permettre une analyse des tendances des résultats du rendement des élèves aux fins du processus décisionnel.	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	102	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance rende compte publiquement du rendement des élèves aux examens nationaux et internationaux sur son site Web et informe le public lorsque les résultats sont disponibles.	Mise en œuvre
Amélioration du rendement des élèves: Un défi néo-brunswickois	Éducation et Développement de la petite enfance	2018	2	2	113	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance facilite le partage des succès et des meilleures pratiques entre les secteurs anglophone et francophone.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	36	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB automatise le système de gestion des réclamations pour permettre la présentation et le traitement électronique des documents de réclamation afin de réduire le travail et d'accélérer les processus de réception et de prise de décision.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	40	Nous recommandons que les réclamations soient envoyées directement à un agent d'indemnisation après que l'équipe chargée de la réception initiale des réclamations recueille les renseignements personnels et les détails de l'accident.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	41	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise des formulaires distincts de « Rapport sur l'accident » pour l'employeur et l'employé.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	48	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB mette l'accent sur la reprise du travail pendant la prise de décision en : <ul style="list-style-type: none"> • précisant les risques d'une reprise du travail; • accordant la priorité aux réclamations complexes; • élaborant un plan pour éliminer les obstacles. 	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	49	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB communique un plan de cas détaillé comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • les objectifs de la reprise du travail ; • les traitements proposés ; • la date prévue de rétablissement. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	53	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB élabore un plan de traitement immédiatement après qu'une réclamation est acceptée et permette à l'agent d'indemnisation de le communiquer au travailleur blessé.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	54	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise les lignes directrices en matière de durée d'invalidité pour donner une date prévue de reprise du travail et l'inclue dans la lettre de décision initiale envoyée au travailleur blessé.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	59	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB exige que le gestionnaire de cas discute avec le travailleur blessé de ses capacités, limitations et restrictions fonctionnelles pour déterminer le plan modifié de la reprise du travail.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	60	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB améliore le processus décisionnel d'indemnisation en exigeant que les agents d'indemnisation documentent dans le système de gestion des réclamations la justification de leur décision par rapport à la loi et aux politiques opérationnelles clés.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	63	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB inclue une explication claire des prestations admissibles potentielles dans la lettre de décision initiale aux travailleurs blessés.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	66	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB élabore des compétences précises pour le rôle d'agent d'indemnisation et exige que toutes les personnes candidates retenues possèdent ces compétences.	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	75	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB mette à jour ses directives pour promouvoir que les cas soient adressés plus tôt au centre de rééducation des travailleurs afin de maximiser les résultats d'une reprise du travail.	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	81	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB officialise l'autorité et le rôle des médecins-conseils et s'assure que les médecins-conseils et les gestionnaires de cas comprennent leurs rôles respectifs concernant les avis médicaux.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	82	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> exige que les avis des médecins-conseils soient officiellement documentés et se limitent aux données particulières de la condition médicale ; dispose de questions modèles et précises pour les gestionnaires de cas à poser aux médecins-conseils. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	84	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB dispose d'un plan pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> faire le suivi avec le travailleur blessé à l'égard de l'évolution du traitement ; surveiller étroitement les réclamations comportant une modification de la reprise du travail pour s'assurer que le travail modifié est approprié ; communiquer avec les fournisseurs de soins de santé engagés à l'égard des progrès accomplis par le travailleur. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	88	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB acquière une expertise pour les conditions complexes et délicates parmi les gestionnaires de cas en attribuant des types particuliers de blessures à certains gestionnaires de cas et en offrant des occasions de développement professionnel.</p>	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	97	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> étende la durée et le niveau de détail de la formation des gestionnaires de cas; améliore la formation continue pour le personnel en place. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	98	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB surveille les réclamations gérées et donne de la rétroaction au personnel de façon continue pour s'assurer du respect des politiques et de la cohérence entre les régions.</p>	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	101	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB examine annuellement les clients touchant des prestations d'invalidité à long terme avec un potentiel de reprise du travail (par exemple, un changement lié aux capacités fonctionnelles ou un changement dans la disponibilité sur le marché du travail) afin de déterminer si la réclamation est toujours propice à une invalidité à long terme.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	104	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB propose des modifications législatives pour que les appels soient entendus au Bureau de résolution de problèmes de Travail sécuritaire NB comme première étape obligatoire avant qu'un appelant présente un appel auprès du Tribunal d'appel des accidents au travail.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	107	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB élabore des indicateurs de rendement clés qui sont pertinents au rendement de ses processus internes.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	109	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB définisse des cibles pour ses indicateurs de rendement clés et les énonce clairement dans les rapports sur le rendement.	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	111	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB relie : <ul style="list-style-type: none"> • les indicateurs de rendement clés aux objectifs stratégiques ; • les initiatives d'amélioration aux indicateurs de rendement clés définis. 	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	115	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB redistribue les tâches administratives, comme le calcul des prestations pour perte de gains, des gestionnaires de cas au personnel administratif.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	119	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB intègre des outils dans le système de gestion des réclamations pour dégager les membres du personnel des tâches routinières et répétitives afin de leur permettre de porter leur attention sur les progrès réalisés et les traitements des blessures. De tels outils pourraient inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • des capacités améliorées d'extraction des données ; • des rappels du système pour actualiser les renseignements sur les clients; • des formulaires à remplissage automatique ; • le traitement automatisé des réclamations médicales. 	Non mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	131	<p>Lorsqu'il fera un appel d'offres pour un contrat pour des services médicaux de nouveau en 2019, nous recommandons que Travail sécuritaire NB :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assure que les exigences de l'appel d'offres soient complètes afin de réduire la nécessité de modifications importantes après la publication de l'appel d'offres ; • suive les règlements en matière de passation des marchés et les meilleures pratiques pour assurer la transparence, l'équité et la compétitivité du processus d'appel d'offres. 	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	133	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise une durée initiale plus courte avec une option de renouvellement lorsque le contrat pour des services médicaux fera l'objet d'un appel d'offres en 2019.</p>	Mise en œuvre
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	135	<p>Nous recommandons que Travail sécuritaire NB inclue des clauses contractuelles qui abordent les droits de propriété intellectuelle dans les contrats futurs pour des services médicaux et de réadaptation.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés	Travail sécuritaire NB	2018	2	3	141	Nous recommandons que Travail sécuritaire NB utilise les rapports d'évolution reçus des cliniques de physiothérapie pour surveiller les travailleurs blessés durant le traitement.	Mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	37	Nous recommandons que l'Assurance-maladie développe un processus de demande en ligne semblable aux autres provinces pour permettre aux personnes de demander directement à l'Assurance-maladie une carte d'assurance-maladie.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	38	Nous recommandons que l'Assurance-maladie travaille de concert avec le gouvernement du Canada pour accélérer la réception des documents requis pour traiter les demandes de carte d'assurance-maladie des nouveaux immigrants qui résident au Nouveau-Brunswick.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	45	Nous recommandons que l'Assurance-maladie analyse si elle pourrait obtenir une récupération positive en investissant des ressources supplémentaires dans l'identification des personnes détenant une carte d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick qui sont devenues inadmissibles. Si l'Assurance-maladie détermine qu'il y a des avantages en accomplissant plus dans ce domaine, elle devrait améliorer ses processus pour surveiller l'admissibilité continue des titulaires de carte.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	58	Nous recommandons que l'Assurance-maladie détermine si les économies de coûts escomptées du changement à un processus de renouvellement automatique des cartes d'assurance-maladie ont été réalisées et si ces économies sont suffisantes pour compenser le risque supplémentaire associé à l'adoption de ce processus.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	59	Nous recommandons également que, si les économies réalisées par le changement n'ont pas été suffisantes pour compenser les risques supplémentaires qu'elle a pris, l'Assurance-maladie inverse le processus de renouvellement automatique.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	60	Indépendamment du processus de renouvellement qu'elle emploie, nous recommandons que l'Assurance-maladie élabore des procédures pour vérifier les adresses postales avant d'envoyer les documents de renouvellement à l'avenir.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	66	Nous recommandons que l'Assurance-maladie évalue les risques associés ainsi que la nécessité d'avoir deux organismes privés engagés pour produire et distribuer les cartes d'assurance-maladie au lieu d'un seul.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	67	Nous recommandons que l'Assurance-maladie obtienne chaque année un rapport NCMC 3416 sur les contrôles de la part de Medavie et CPI dans le cadre des services de production et de distribution des cartes offerts par les deux fournisseurs tiers.	Mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	75	Nous recommandons que l'Assurance-maladie, au minimum, ajoute une photo d'identification à la carte d'assurance-maladie du Nouveau-Brunswick pour améliorer la sécurité de la carte.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	76	Nous recommandons que l'Assurance-maladie fournisse de l'information sur son site Web au sujet des circonstances dans lesquelles le public devrait signaler les cas suspects d'utilisation inappropriée des cartes d'assurance-maladie et sur la manière de le faire. Pour répondre complètement à cette mesure, il faudrait probablement que l'Assurance-maladie élabore une ligne de dénonciation directe et en fasse la promotion.	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	77	Nous recommandons également que l'Assurance-maladie attribue la responsabilité de faire le suivi de toutes les dénonciations reçues.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	82	Nous recommandons que l'Assurance-maladie améliore son système d'inscription afin de réduire le nombre de procédures manuelles requises pour administrer le processus d'inscription.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	88	Nous recommandons que l'Assurance-maladie négocie une entente de facturation réciproque avec la province de Québec qui soit fondée sur les ententes actuellement en place entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	91	Nous recommandons que les contrats de l'Assurance-maladie avec Service Nouveau-Brunswick et la Croix Bleue Medavie soient modifiés pour y inclure des indicateurs de rendement et des exigences de rapports connexes.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	96	Nous recommandons que l'Assurance-maladie prépare un plan d'effectifs pour l'aider à développer la capacité pour mettre en œuvre les changements nécessaires pour le programme de la carte d'assurance-maladie tout en poursuivant ses activités actuelles à un niveau acceptable.	Non mise en œuvre
Cartes d'assurance-maladie	Santé	2019	1	2	99	Nous recommandons que l'Assurance-maladie : <ul style="list-style-type: none"> • élabore des indicateurs de rendement clés pour permettre l'évaluation de l'Assurance-maladie; • établisse des objectifs de rendement et mesure les résultats réels par rapport à ces objectifs; • présente les résultats dans le rapport annuel du Ministère. 	Non mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	34	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure élabore une politique d'externalisation fondée sur des preuves et un cadre décisionnel pour guider le choix des programmes et des activités à externaliser.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	39	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure évalue le risque d'une dépendance excessive à l'égard d'un fournisseur unique lorsqu'il prend des décisions d'externalisation.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	47	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure enregistre, assure le suivi et fasse régulièrement rapport de l'étendue et de la composition des travaux d'entretien et de construction externalisés.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	55	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure évalue comment les travaux routiers, comme la pose d'enduit superficiel, sont adjugés et exécutés dans tous les districts après une analyse coûts-avantages objective et fondée sur des preuves.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	62	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure inclue les dépenses d'immobilisations dans l'équipement essentiel lors de la planification de la manière la plus rentable d'effectuer les réparations de routes.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	68	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure acquière des biens d'équipement par les moyens les plus rentables comme le démontre une analyse de rentabilisation.	Mise en œuvre
Externalisation des travaux d'entretien et de construction des routes	Transports et l'Infrastructure	2019	1	3	78	Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure adjuge les travaux pour le remplacement de ponts et de ponceaux d'une manière rentable fondée sur des preuves et au moment voulu.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances	2019	1	4	34	Nous recommandons que le ministère des Finances élabore une politique pour son recours à l'article 25 de la Loi sur l'impôt foncier pour améliorer le recouvrement des impôts fonciers en souffrance. Cet article stipule que la personne au nom de laquelle sont évalués les biens réels, qui ne paie pas les impôts sur ces biens réels, commet une infraction punissable en vertu de la Partie II de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> .	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances	2019	1	4	35	Nous recommandons que le ministère des Finances calcule et fasse le suivi de l'incidence de la remise des impôts fonciers municipaux sur les charges de la province.	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances	2019	1	4	36	Nous recommandons que le ministère des Finances : <ul style="list-style-type: none"> • clarifie les attentes de rendement de Service Nouveau-Brunswick en matière de recouvrement des impôts fonciers en souffrance; • surveille le rendement de Service Nouveau-Brunswick par rapport à des indicateurs et des objectifs de rendement prédéfinis. 	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances	2019	1	4	51	Nous recommandons que le ministère des Finances définisse des critères d'admissibilité détaillés pour la remise d'impôts fonciers afin d'assurer une cohérence des décisions de remise.	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances	2019	1	4	52	Nous recommandons que le ministère des Finances demande au groupe d'audit interne du Bureau du contrôleur d'effectuer des examens périodiques des contrôles de systèmes.	Mise en œuvre
Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise	Finances	2019	1	4	53	Nous recommandons que le ministère des Finances consulte le Conseil du Trésor pour déterminer si la directive de 2014 de réviser la Loi sur l'impôt foncier est toujours appropriée.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entente de financement de la ville de Saint John	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	29	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif s'assure que les décisions de financement du Cabinet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivent une procédure établie avec l'autorisation appropriée de toutes les parties intéressées; • soient justifiées par une analyse de rentabilisation documentée, une analyse financière détaillée et une argumentation claire pour les décisions importantes; • soient appuyées par un examen juridique documenté avant que les décisions soient prises. 	Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	33	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif élabore une politique de conservation des dossiers pour assurer que les registres clés sont conservés au Cabinet du premier ministre au cours des transitions gouvernementales.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entente de financement de la ville de Saint John	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	54	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif/le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les ententes de financement n'outrepassent pas effectivement l'esprit et l'objectif des dispositions législatives comme : • le paragraphe 100(8) de la <i>Loi sur la gouvernance locale</i> décourageant les déficits continus; • le besoin d'un crédit avant de dépenser les fonds provinciaux en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>; • qu'une analyse détaillée des risques soit effectuée lorsque des ententes de financement sont élaborées et que les clauses nécessaires soient incluses pour traiter les risques relevés pour la province, dont : • une clause sur les crédits reposant sur un avis juridique pour s'assurer que l'autorisation budgétaire appropriée est obtenue; • une clause exigeant que les rapports financiers soient établis selon les normes comptables pour le secteur public; • qu'un crédit pluriannuel suffisant soit obtenu pour couvrir tout le financement juridiquement engagé sur la durée de l'entente. 	Mise en œuvre
	Secrétariat du Conseil du Trésor						Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	64	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif fasse participer toutes les entités provinciales pertinentes lors de la planification, de l'élaboration et de l'examen des futurs contrats et ententes pour l'approbation du Cabinet.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entente de financement de la ville de Saint John	Bureau du Conseil exécutif	2019	1	5	71	<p>Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif veille à ce que les ententes approuvées par le Cabinet :</p> <ul style="list-style-type: none"> soient complétées et autorisées avant de faire des paiements en vertu de l'entente ; contiennent des clauses pour minimiser le risque et protéger les contribuables ; incluent des résultats clairs et mesurables ; incluent des mécanismes de contrôle ; soient suivies pour s'assurer que les principaux résultats attendus, comme des rapports d'un comité de travail, sont préparés tel qu'exigé. 	Mise en œuvre
Entente de financement de la ville de Saint John	Secrétariat du Conseil du Trésor et le contrôleur provincial	2019	1	5	85	<p>Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor/contrôleur provincial examinent et actualisent la <i>Loi sur l'administration financière</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la moderniser à l'égard des paiements, des régularisations et de la conformité aux normes comptables pour le secteur public; accroître la clarté pour les agents financiers clés qui traitent les paiements à l'échelle du gouvernement pour savoir s'il existe une autorisation budgétaire appropriée; prévoir les crédits budgétaires pour les ententes pluriannuelles au moment où les fonds sont juridiquement engagés. 	Non mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	28	<p>Nous recommandons que l'Assemblée législative sélectionne un comité permanent, comme le Comité des comptes publics, pour tenir les bénéficiaires de financement, comme les universités, responsables des fonds reçus et du rendement obtenu, et exige des comparutions annuelles devant un comité, ou selon ce que le comité juge comme approprié.</p>	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	30	Nous recommandons que le Ministère élabore et exécute un plan de travail pour respecter les mécanismes de reddition de comptes inclus dans le protocole d'entente de 2017-2018 à 2020-2021.	Non mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	32	Nous recommandons que le Ministère, au minimum, mette en place les mécanismes de reddition de comptes suivants pour le financement des universités : <ul style="list-style-type: none"> • Établir des résultats mesurables; • Pour des initiatives ou des domaines d'intérêt, constituer des comités de travail qui présentent au ministre un rapport annuel portant sur les progrès réalisés et l'atteinte des objectifs; • Utiliser des indicateurs de rendement clés; • Exiger un compte rendu annuel au ministre selon un modèle normalisé; • Exiger que les contrats de rémunération des cadres soient accessibles au public. 	Non mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	38	Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement des résultats obtenus du financement accordé aux universités et au CTFM.	Non mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	44	Nous recommandons que le Ministère exige que le CTFM rende disponibles en ligne ses états financiers audités actuels et antérieurs (au moins cinq exercices), ainsi qu'un rapport annuel sur ses activités, pour s'assurer qu'il rend publiquement des comptes pour le financement qu'il reçoit de la province.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	50	Nous recommandons que le Ministère communique les restrictions liées à l'utilisation du financement dans la lettre de financement annuelle envoyée aux universités.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	51	Nous recommandons que le Ministère obtienne des garanties des universités que les restrictions ou les conditions relatives à l'utilisation des fonds sans restrictions ont été respectées. Par exemple, cela pourrait être réalisé en exigeant une certification du responsable de l'établissement et d'un représentant financier principal ou en demandant une opinion sur la conformité des auditeurs des universités.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	58	Pour obtenir un meilleur rendement par rapport aux résultats escomptés, nous recommandons que le Ministère finance l'élargissement du programme, ou d'autres ententes, seulement une fois que les résultats ou les cibles visés auront été atteints.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	65	Nous recommandons que le Ministère prenne des mesures correctives en temps opportun lorsque les cibles de rendement attendues ne sont pas atteintes.	Mise en œuvre
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	69	Nous recommandons que la politique sur les subventions de fonctionnement avec restrictions soit suivie ou que le Ministère réexamine la pertinence de la limite de report prospectif d'un an et modifie la politique en conséquence.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement provincial accordé aux universités et au Collège de technologie forestière des Maritimes	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2019	2	2	88	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les universités, réexamine la pertinence de la formule de financement actuelle et de ses composantes, comme la pondération des divers programmes, afin de s'assurer qu'elle demeure le choix le plus approprié pour répartir les fonds aux universités et pour favoriser l'atteinte des objectifs de financement.	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	53	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> • élabore et mette en œuvre des normes de pratique concernant les enfants pris en charge pour traiter spécifiquement des enfants placés en garde temporaire; • élabore et mette en œuvre des normes pour les placements spécialisés. 	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	59	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> • inclue dans ses normes des indicateurs de rendement clés spécifiques pour chaque norme; • fixe un niveau minimal de rendement correspondant aux indicateurs de rendement spécifiés; • mette à jour les procédures de surveillance pour inclure des indications quant à la mesure des indicateurs de rendement pour chaque norme. 	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	66	Nous recommandons que le ministère du Développement social intègre les procédures, directives, politiques et normes clés dans ses normes actuelles et futures.	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	67	Nous recommandons que le ministère du Développement social révisé les : <ul style="list-style-type: none"> • Normes de pratique relatives des services résidentiels pour enfants visant les centres résidentiels pour enfants; • Normes de service des centres résidentiels pour enfants à l'intention des responsables pour renforcer l'intégration aux politiques, directives, procédures et autres normes obligatoires. 	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	95	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore et mette en œuvre des accords de niveau de service normalisés dans toutes les régions pour tous les établissements de placement spécialisé.	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	101	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre une stratégie documentée visant à résoudre les problèmes de capacité des foyers de groupe et de prestation de services auxquels la province est confrontée. Cette stratégie doit s'aligner sur les stratégies provinciales actuelles en matière de bien-être à l'enfance.	Mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	108	Nous recommandons que le ministère du Développement social : <ul style="list-style-type: none"> • prévoie la demande régionale et provinciale pour les services de placement; • normalise les procédures de planification des ressources devant être utilisées par les régions et mises en œuvre à l'échelle provinciale. 	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	115	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des procédures de planification des cas pour le personnel régional, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> des exigences de contenu normalisées pour des résultats réalisables pour les enfants pris en charge; un examen régulier du plan de cas et des exigences de révision pour se conformer aux normes. 	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	121	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> se conforme aux normes et élabore conjointement des plans de soins avec les exploitants de foyer de groupe et de placement spécialisé; normalise les exigences et les procédures documentées pour les plans de soins afin d'inclure des objectifs et des actions qui correspondent aux plans de cas du Ministère; fixe des exigences spécifiques pour l'évaluation périodique des modifications du plan de soins par les travailleurs sociaux. 	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	131	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assure que la formation requise est offerte dans les bureaux régionaux, les foyers de groupe et les établissements de placement spécialisé avant que la charge de cas ne soit attribuée au personnel; offre une formation sur la sensibilisation culturelle dans les bureaux régionaux, les foyers de groupe et les établissements de placement spécialisé. 	Mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	138	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définisse les exigences relatives à la vie autonome et à la transition à la vie adulte ainsi que les procédures documentées à compléter longtemps avant la date de transition prévue de l'enfant; • exige des évaluations périodiques du plan de préparation à la vie autonome par les travailleurs sociaux du Ministère en collaboration avec les exploitants de foyers de groupe et d'établissements de placement spécialisé. 	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	145	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social évalue les options pour améliorer ou remplacer le système d'information Familles NB dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficacité des pratiques de gestion de cas.</p>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	146	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social recueille et gère des données de haute qualité sur la capacité de placement résidentiel et la capacité de service auprès des exploitants de foyer de groupe et de placement spécialisé afin de les utiliser dans les processus de planification, de surveillance et de production de rapports du Ministère.</p>	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	154	<p>Nous recommandons que le ministère du Développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> • documente les réponses et les mesures prises pour répondre aux commentaires reçus et aux préoccupations exprimées lors de l'examen des formulaires d'évaluation remplis par l'exploitant; • assure le suivi de la rétroaction des exploitants et des résultats des mesures prises pour remédier aux problèmes cernés lors de l'évaluation annuelle. 	Non mise en œuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	160	Nous recommandons que le ministère du Développement social conçoive et mette en œuvre des procédures documentées de surveillance et d'évaluation du rendement des établissements de placement spécialisé.	Non mise en œuvre
Foyers de groupe et placements	Développement social	2019	2	3	164	Nous recommandons que le ministère du Développement social fournisse publiquement des informations statistiques à jour sur les programmes de bien-être à l'enfance et rende compte publiquement de son rendement.	Non mise en œuvre
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	29	Nous recommandons que le Ministère, en collaboration avec les districts scolaires, élabore un formulaire normalisé de présentation des grands projets d'immobilisations pour les districts scolaires afin de recueillir et de présenter les informations sur les grands projets d'immobilisations.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	31	Nous recommandons que le Ministère crée un répertoire centralisé de toutes les évaluations historiques et actuelles de l'AMQB et de leurs documents justificatifs.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	49	Nous recommandons que le Ministère mette en place un processus officiel de gestion du changement pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan. Ce processus devrait inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • une voie d'approbation claire en fonction de l'importance du changement; • une consultation avec toutes les parties prenantes clés, telles que les districts scolaires; • une approbation officielle et la documentation des changements avant leur application. 	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	50	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre un processus de validation des données et d'examen de la qualité pour l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	54	Nous recommandons que le Ministère utilise une méthode de la moyenne mobile pour prévoir l'évolution des inscriptions d'étudiants.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	55	Nous recommandons que le Ministère améliore l'outil d'analyse multidimensionnelle quadruple bilan pour : <ul style="list-style-type: none"> • remédier aux faiblesses des indicateurs énumérés à l'annexe IV du rapport et accroître son objectivité générale; • intégrer un mécanisme de notation pour saisir les manques d'espaces, au lieu de l'approche à plusieurs niveaux. 	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	56	Nous recommandons que le Ministère rende compte publiquement de l'ordre de priorité et de la note des grands projets d'immobilisations selon l'analyse multidimensionnelle quadruple bilan.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	58	Nous recommandons que le Ministère réévalue les exigences en matière de soumission de documents pour les districts scolaires dans la Politique 409 – « <i>Planification pluriannuelle de l'infrastructure scolaire</i> » et la fasse respecter.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	71	Nous recommandons que le Ministère établisse une définition claire de « projet spécial » et l'applique de manière cohérente afin de minimiser le potentiel d'ingérence subjective dans la répartition du financement de l'amélioration des immobilisations.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	72	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore des critères cohérents pour la hiérarchisation des projets d'amélioration des immobilisations à l'échelle de la province. Lors de l'élaboration des critères, l'état des bâtiments, les coûts du cycle de vie et les normes de l'industrie devraient être utilisés.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	103	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, réévalue la méthode de projection des inscriptions d'étudiants et mette en œuvre une approche de prévision de la population étudiante à l'échelle de la province.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	104	Nous recommandons que le Ministère élabore un plan d'immobilisations à long terme pour l'infrastructure scolaire pour l'ensemble de la province. Ce plan devrait inclure des éléments comme : <ul style="list-style-type: none"> • des projets dont la portée et les coûts sont entièrement définis et prêts à être réalisés à court ou moyen terme (3 à 5 ans); • une répartition générale du financement à long terme fondée sur une analyse des données sur les installations scolaires et un plan de prévisions budgétaires; • tous les éléments clés de la recommandation portant sur la viabilité de l'infrastructure à long terme formulée par le VGNB en 2012 : <ul style="list-style-type: none"> ○ la rationalisation des biens (c.-à-d. si non considérés comme essentiels, ils sont mis hors service); ○ une démarche budgétaire à long terme qui comprend l'entretien du cycle de vie; 	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	104	(suite) <ul style="list-style-type: none"> ○ une source protégée d'un financement de base qui est jugé nécessaire pour maintenir les écoles en service de manière adéquate; ○ un horizon de planification de 20 ans; ○ un processus en vertu duquel de nouvelles écoles sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin. Cela devrait inclure la réorientation des économies découlant des biens rationalisés (fermetures d'écoles) vers les coûts d'entretien du cycle de vie de la nouvelle école; ○ fournir un rapport public annuel sur le rendement, qui comprend le plan quinquennal de réalisation des projets, l'état réel des installations scolaires par rapport aux cibles préétablies, et explique les raisons de tout écart significatif. 	**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	116	Nous recommandons que le Ministère, en consultation avec les districts scolaires, élabore et maintienne un inventaire centralisé des biens qui contient les détails de toutes les composantes importantes des installations pour soutenir la planification des immobilisations du Ministère.	**
Planification de l'infrastructure scolaire	Éducation et Développement de la petite enfance	2020	1	2	117	Nous recommandons que le Ministère élabore et applique des normes et des exigences en matière de collecte de données pour la collecte et l'agrégation uniformes des données sur les installations dans tous les districts scolaires.	**
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	51	Nous recommandons que le Ministère officialise le mandat et la gouvernance d'EM/ANB dans une loi et fournisse des lettres de mandat à EM/ANB avec l'approbation du budget annuel.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	56	Nous recommandons que les règlements administratifs du conseil d'administration soient modifiés afin de changer la composition du conseil pour y inclure des membres indépendants du Ministère.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	61	Nous recommandons que le conseil d'administration applique sa politique en matière de conflits d'intérêts et examine périodiquement l'efficacité de cette politique pour atténuer les risques de conflits d'intérêts.	**
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	70	Nous recommandons que la loi habilitante d'EM/ANB renforce et clarifie les pouvoirs du conseil d'administration en ce qui concerne l'embauche, la rémunération, le rendement et la cessation d'emploi du directeur général.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	71	Nous recommandons que le conseil d'administration embauche un directeur général indépendant lors de la future modification ou renégociation du contrat.	**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	77	Nous recommandons que le conseil d'administration évalue les plans d'entreprise annuels d'EM/ANB dans le cadre de son examen du rendement du directeur général et de SSMNB et les compare au rapport annuel d'EM/ANB et à ses obligations envers le Ministère.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	78	Nous recommandons que le conseil d'administration établisse un cadre de gestion du rendement pour EM/ANB et qu'il évalue son rendement chaque année.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	94	Nous recommandons que le mandat de chaque comité permanent exige la présentation d'un rapport annuel écrit au conseil d'administration pour montrer que les sous-comités fonctionnent comme prévu	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	95	Nous recommandons que le conseil d'administration améliore sa rédaction des procès-verbaux afin d'accroître la transparence.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc.	2020	1	3	103	Nous recommandons qu'EM/ANB calcule les paiements d'excédents budgétaires en fonction de montants budgétaires flexibles qui reflètent les charges prévues de l'exercice.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	108	Nous recommandons que le conseil d'administration établisse les restrictions concernant aux paiements des excédents budgétaires afin d'exclure les circonstances susceptibles de diminuer la qualité de la prestation des services d'ambulance.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	113	Nous recommandons que le conseil d'administration veille à ce qu'EM/ANB ou SSMNB justifie la façon dont les économies sont réalisées afin de démontrer la valeur fournie par les économies de coûts réclamées en vertu du contrat de services d'ambulance.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services d'ambulance	EM/ANB Inc.	2020	1	3	135	Nous recommandons qu'EM/ANB adopte une série plus équilibrée d'indicateurs de rendement clés comme base des paiements fondés sur le rendement afin d'inciter SSMNB à atteindre un rendement élevé dans toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick.	**
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	152	Nous recommandons que le Ministère et EM/ANB adoptent des contrôles pour réduire au minimum la fréquence d'utilisation des exemptions de déploiement total ou abolissent le recours aux exemptions.	**
	EM/ANB Inc.						
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	153	Nous recommandons que le conseil d'administration d'EM/ANB exige que SSMNB révise le plan d'état du système afin d'actualiser les spécifications détaillées quant aux ambulances, aux installations et aux ressources humaines qui doivent être déployées pour atteindre les normes de rendement.	**
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	163	Nous recommandons que le Ministère et EM/ANB révisent le guide d'approbation des exemptions afin d'empêcher l'utilisation non valable des exemptions de déploiement total ou abolissent le recours aux exemptions.	**
	EM/ANB Inc.						
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	191	Nous recommandons que le conseil d'administration mette en œuvre des objectifs de rendement progressifs pour inciter SSMNB à assurer une amélioration continue pendant la durée du contrat.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc.	2020	1	3	192	Nous recommandons qu'EM/ANB améliore le repérage et le suivi des initiatives stratégiques et des initiatives d'entreprise et inclue des résultats mesurables dans ses plans.	**
Services d'ambulance	EM/ANB Inc. Conseil d'administration	2020	1	3	193	Nous recommandons que le conseil d'administration élargisse les indicateurs de rendement clés pour les paiements fondés sur le rendement afin d'inclure tous les secteurs d'activité, comme les ressources humaines, la flotte et les langues officielles.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Services d'ambulance	Santé	2020	1	3	194	Nous recommandons que le Ministère coordonne avec les régies de la santé régionales et EM/ANB la mise en œuvre de solutions visant à réduire l'incidence des retards de déchargement.	**
Services d'ambulance	Bureau du Conseil exécutif	2020	1	3	206	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif examine le règlement sur les conflits d'intérêts pris en vertu de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et le modifie pour y inclure à l'annexe A toutes les sociétés de la Couronne concernées, y compris EM/ANB Inc.	**
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	51	Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie élabore un manuel complet sur l'établissement des taux de redevance sur le bois de la Couronne qui comprend, au minimum : <ul style="list-style-type: none"> • une description détaillée de la méthode d'évaluation de la valeur marchande du bois sur pied et des processus associés mis en place pour parvenir à des justes valeurs marchandes; • des exemples de tous les calculs nécessaires pour actualiser les taux de redevance sur le bois de la Couronne. 	**
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	64	Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick élabore et mette en œuvre une méthode permettant de mieux saisir les données relatives aux opérations visant le bois sur pied des entrepreneurs indépendants ou des propriétaires.	**
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	68	Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick achève la mise en place d'un logiciel de comptabilité et de suivi du bois dans tous les offices de commercialisation.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	2020	1	4	71	<p>Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick améliore la méthodologie de l'étude sur les droits de coupe et les rapports des résultats de l'étude annuelle des droits de coupe afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formuler des objectifs clairs; • fournir des informations détaillées sur la méthodologie avec les changements d'une année sur l'autre; • présenter les résultats de l'étude annuelle des droits de coupe d'une manière complète, cohérente et comparable. 	**
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	79	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie définisse clairement ce que signifie la « juste valeur marchande » dans le contexte de la Loi sur les terres et forêts de la Couronne, soit par des modifications réglementaires, soit par la politique du Ministère.</p>	**
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	85	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'assure que les taux de redevance sur le bois de la Couronne soient examinés sur une base annuelle et actualisés, comme l'exige la Loi sur les terres et forêts de la Couronne.</p>	**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	102	<p>Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • apporte des modifications à la Loi sur les terres et forêts de la Couronne afin de donner au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le pouvoir d'actualiser de manière plus opportune les taux de redevance sur le bois de la Couronne afin de mieux répondre à l'évolution du marché du bois sur pied dans les terrains boisés privés; • s'efforce d'obtenir des données et des informations adéquates en temps réel de toutes les sources pour mieux faciliter la modification précise et opportune des taux de redevance sur le bois de la Couronne. 	**
Suivi du rapport de 2008: Redevances sur le bois	Ressources naturelles et Développement de l'énergie	2020	1	4	107	<p>Nous recommandons que le Ministère se conforme à la Loi sur les terres et forêts de la Couronne et rétablisse un conseil consultatif ou, à défaut, entreprenne des révisions de la loi ou de la réglementation afin de traiter avec précision le statut actuel du conseil consultatif.</p>	**
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	41	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structure les contrats de façon à maintenir une surveillance et à exiger des comptes des parties qui reçoivent des fonds publics; • s'il est impossible d'éviter une structure complexe, le Ministère doit y intégrer des contrôles adéquats qui lui permettent de gérer les risques et de protéger les fonds publics. 	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	44	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé, dans le cadre du financement de programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> évalue la santé financière des bénéficiaires de financement tiers et leur capacité d'atteindre les résultats souhaités dans les limites du financement convenu; examine périodiquement les documents conformément aux modalités des ententes de financement. 	**
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	46	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé intervienne et prenne des mesures correctives rapidement quand il existe des signes qu'un programme est voué à l'échec, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> les livrables du projet ne sont pas atteints; des dates limites clés ne sont pas respectées; les fonds accordés sont insuffisants. 	**
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	51	<p>Nous recommandons que, pour les futurs programmes, le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> élabore des critères de rendement mesurables pour surveiller les résultats des programmes; s'appuie sur des rapports d'étapes à intervalles réguliers pour surveiller la mise en œuvre des programmes. 	**
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	61	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé s'assure que des audits périodiques sont effectués sur les futurs programmes afin d'évaluer l'atteinte des résultats attendus du programme et la conformité des bénéficiaires de financement aux modalités du financement.</p>	**
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	77	<p>Nous recommandons que le ministère de la Santé prévoie dans les futures ententes de financement la retenue du paiement final jusqu'à ce que toutes les modalités de l'entente soient satisfaites.</p>	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Programme des dossiers médicaux électroniques	Santé	2020	2	2	109	<p>Pour toutes les futures solutions de DME, nous recommandons que le ministère de la Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> détermine et priorise tous les besoins d'intégration des données; définisse clairement les responsabilités des toutes les parties participant à l'intégration; s'assure que les calendriers de mise en œuvre sont respectés. 	**
Problèmes liés à la dette	Énergie NB	2020	2	3	59	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB accorde la priorité à la réduction de la dette en élaborant un rigoureux plan de gestion de la dette bien défini afin d'atteindre l'objectif prescrit en matière de ratio d'endettement d'ici 2027. Le plan devrait comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> des indicateurs de rendement clés (IRC) annuels réalisables, y compris un montant de réduction de la dette et un ratio d'endettement; l'obligation de fournir, au moyen du rapport annuel d'Énergie NB : <ul style="list-style-type: none"> i. des informations sur tout écart par rapport aux IRC annuels; ii. les raisons pour lesquelles les IRC ne sont pas atteints, le cas échéant; iii. un plan d'action ajusté pour atteindre l'objectif prescrit en 2027. 	**
Problèmes liés à la dette	Énergie NB	2020	2	3	84	<p>Nous recommandons qu'Énergie NB améliore son processus prévisionnel et quantifie l'incidence des incertitudes probables dans le plan décennal, comme les prix du carburant, la production hydroélectrique, le facteur de capacité de la centrale de Point Lepreau, les phénomènes météorologiques et ainsi de suite.</p>	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	35	Nous recommandons que le ministère du Développement social examine le Plan pour les foyers de soins 2018-2023 afin de s'assurer que les cibles sont claires, réalistes et atteignables et que les ressources sont adéquates pour obtenir les résultats escomptés en temps opportun.	**
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	45	Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor révise les procédures opérationnelles des Services consultatifs de la DMPS pour y inclure des normes officielles pour la documentation des modèles financiers et autres analyses effectuées par l'unité. Les procédures devraient, au minimum, exiger la conservation des documents relatifs aux aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> • les rôles et responsabilités des personnes participant à l'analyse; • toutes les sources des données et des hypothèses utilisées; • l'examen des modèles financiers; • la conformité aux procédures opérationnelles. 	**
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	46	Nous continuons à recommander que le ministère du Développement social évalue s'il y a un avantage économique à fournir des lits de foyer de soins selon le modèle opéré par un organisme à but lucratif par rapport au modèle traditionnel. Cette évaluation devrait comporter une comparaison des coûts réels et de la qualité du service.	**
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	73	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore, en collaboration avec les parties prenantes, pertinentes des indicateurs de rendement assortis de cibles précises pour chaque mesure énoncée dans la stratégie sur le vieillissement.	**

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.*

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	74	Nous recommandons que le ministère du Développement social mette au point un processus officiel pour surveiller les mesures énoncées dans la stratégie sur le vieillissement et vérifier leur mise en œuvre.	**
Mise à jour sur la planification des foyers de soins et la stratégie sur le vieillissement	Développement social	2020	2	4	88	Nous recommandons que le ministère du Développement social rende publics les résultats réels comparativement aux résultats escomptés ou attendus dans le cadre de la stratégie sur le vieillissement et du plan pour les foyers de soins. Les rapports devraient expliquer les écarts entre les plans et les résultats.	**
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	5	9	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> pour inclure Vestcor (et les entités connexes) dans les entités auditables, afin que la vérificatrice générale dispose d'un droit d'accès illimité pour effectuer des audits de performance et des audits financiers comme elle le juge nécessaire.	**
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	5	10	Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor en vertu de l'article 12 de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> , demandent à la vérificatrice générale d'effectuer un audit de performance portant sur Vestcor (et les entités connexes) et demande à Vestcor de lui donner un accès illimité.	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Comité des comptes publics	2020	2	5	11	<p>Nous recommandons que le Comité des comptes publics revoie ce que la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources humaines et leurs représentants ont dit aux législateurs concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'accès de la vérificatrice générale à Vestcor; • la croissance de Vestcor au-delà des frontières du Nouveau-Brunswick; • l'exercice par la Province d'une surveillance indirecte des activités de Vestcor du fait des membres qu'elle nomme aux conseils des fiduciaires du Régime de retraite dans les services publics et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick. 	**
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Finances et Conseil du Trésor	2020	2	5	12	<p>Nous recommandons que le ministre des Finances et du Conseil du Trésor propose une modification de la <i>Loi sur Vestcor</i> pour exiger que Vestcor (et les entités connexes) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déposent un rapport annuel auprès du greffier de l'Assemblée législative; • comparaissent devant les comités de l'Assemblée législative. 	**
L'accès de la vérificatrice générale à Vestcor est considérablement limité	Comité des comptes publics	2020	2	5	13	<p>Nous recommandons que le Comité des comptes publics inclue Vestcor (et les entités connexes) parmi les entités qui sont régulièrement appelées à comparaître devant le comité.</p>	**

**Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2022.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	2	52	Nous recommandons que pour une prestation responsable et transparente des programmes et services gouvernementaux, le Bureau du Conseil exécutif attribuera à un organisme précis la responsabilité de chaque engagement stratégique du gouvernement, notamment le financement de la connectivité des régions rurales à Internet.	***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	2	53	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif demandera au ministère ou à l'organisme responsable de la connectivité rurale de veiller à ce que, dorénavant : <ul style="list-style-type: none"> • tout financement soit administré par l'entremise d'un programme pour lequel on a clairement défini les résultats escomptés et les critères de mesure du rendement; • on procède à une évaluation des besoins avant l'octroi de tout financement; • les demandes de financement soient validées par une évaluation des besoins de sorte à bien concorder avec les besoins réels. 	***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	2	63	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif donnera pour instruction à l'organisme ou au ministère responsable de veiller à ce que tout nouveau financement pour la connectivité rurale soit l'objet d'un processus concurrentiel et transparent. Cela signifie : <ul style="list-style-type: none"> • lancer des appels d'offres publics; ou • respecter les modalités de financement en vigueur. 	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	75	Nous recommandons que la Société de développement régional (SDR) et Opportunités Nouveau-Brunswick (ONB) veilleront à ce que les futures ententes de financement pour la connectivité rurale à Internet prévoient la production des renseignements nécessaires à l'évaluation des déclarations de l'entrepreneur. Ces renseignements incluront, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • un énoncé détaillé des travaux; • le budget du projet; • une définition des résultats escomptés, exprimés en termes mesurables. 	***
	Opportunités Nouveau-Brunswick						***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Opportunités Nouveau-Brunswick	2021	1	2	84	Nous recommandons que ONB stipulera clairement dans les ententes de cette nature les coûts admissibles et fixera un plafond de dépenses pour prévenir le remboursement de dépenses non admissibles.	***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Opportunités Nouveau-Brunswick	2021	1	2	90	Nous recommandons que ONB veillera à ce que toute modification aux modalités d'une entente soit dûment autorisée et consignée par écrit.	***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Opportunités Nouveau-Brunswick	2021	1	2	93	Nous recommandons que ONB obtiendra l'expertise nécessaire pour évaluer les aspects techniques des demandes de remboursement des bénéficiaires avant de procéder au paiement.	***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	104	Nous recommandons que la SDR et ONB formuleront des attentes précises concernant le rendement et la fiabilité des solutions techniques, compte tenu du nombre d'abonnés à servir, et elles confirmeront le respect de ces attentes avant le décaissement de sommes additionnelles pour un projet.	***
	Opportunités Nouveau-Brunswick						***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	107	Nous recommandons que la SDR se dotera d'une procédure officielle de clôture des projets, c'est-à-dire qu'avant d'annoncer publiquement l'achèvement des travaux, elle aura soin d'évaluer les résultats et de rapprocher les comptes.	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	112	Nous recommandons que ONB et la SDR implanteront des procédures pour : • évaluer l'exécution des ententes en temps opportun; • surveiller et appliquer les modalités de leurs ententes de financement.	***
	Opportunités Nouveau-Brunswick						***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	116	Nous recommandons que ONB et la SDR définiront des cibles précises pour le service Internet en milieu rural et rendront compte publiquement des progrès réalisés.	***
	Opportunités Nouveau-Brunswick						***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	127	Nous recommandons que pour la phase 2 du financement de la connectivité rurale à Internet, la SDR instaurera une procédure de manière à garantir que les déclarations faites au gouvernement fédéral soient exactes et conformes à l'Entente bilatérale intégrée et qu'aucun coût de la phase 1 ne soit réclamé.	***
Financement pour la connectivité rurale à Internet	Société de développement régional	2021	1	2	131	Nous recommandons que la SDR réfléchira aux moyens de rendre régulièrement compte au public des progrès dans la mise à niveau des infrastructures numériques; cette reddition de comptes devrait avoir lieu au moins une fois par année.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	36	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail demande des détails ou des documents justificatifs des fournisseurs de services tiers pour ajout aux annexes des contrats conclus avec des tiers.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	43	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail planifie la collecte de tous les renseignements nécessaires pour satisfaire aux exigences fiscales lors de l'élaboration de programmes comme la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	36	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail demande des détails ou des documents justificatifs des fournisseurs de services tiers pour ajout aux annexes des contrats conclus avec des tiers.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	43	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail planifie la collecte de tous les renseignements nécessaires pour satisfaire aux exigences fiscales lors de l'élaboration de programmes comme la Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	48	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail conçoive, dans le cadre de l'élaboration de programmes, des contrôles clés pour atténuer le risque de fraude, et maintienne cette structure de contrôle tout au long de la mise en œuvre du programme.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	52	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail veille à ce qu'un processus d'appel soit intégré aux programmes qui procurent des prestations financières aux demandeurs afin d'assurer une mise en œuvre équitable des programmes.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	59	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail consigne clairement les rôles et les responsabilités des programmes lors de l'élaboration du programme et des contrats lorsqu'ils font appel à un fournisseur de services tiers.	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	68	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail fournisse de la rétroaction à Service Nouveau-Brunswick sur les défis auxquels il a été confronté lors de sa collaboration avec des fournisseurs de services tiers, afin de favoriser l'amélioration continue des services contractuels.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	76	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail effectue et consigne l'analyse des risques, y compris des stratégies d'atténuation pertinentes, pendant l'élaboration de nouveaux programmes.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	77	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail effectue périodiquement une évaluation formelle des risques de fraude de son organisation, puis conçoit et met en œuvre des contrôles adéquats sur les programmes pour gérer les risques repérés.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	3	82	Nous recommandons au Bureau du Conseil exécutif de créer un processus officiel pour fournir une orientation, des lignes directrices et des ressources aux ministères chargés de nouvelles activités en situation d'urgence qui ne sont pas assurées par les Fonctions opérationnelles essentielles à la mission définie dans leur plan de préparation aux situations d'urgence.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	88	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élabore des objectifs à l'aide du modèle SMART ou d'un autre système pour s'assurer que les objectifs du programme énoncent clairement les réalisations attendues et pour renforcer la capacité du Ministère de produire des rapports et d'utiliser des paramètres de rendement pour améliorer les services.	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	95	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille activement le rendement des contrats et les résultats continus lorsqu'il conclut des contrats avec des entités tierces pour exécuter des programmes provinciaux et qu'il prenne des mesures correctives pour corriger les lacunes au chapitre du rendement, le cas échéant.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	99	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail confirme que les paiements versés à la Croix-Rouge ont été utilisés uniquement aux fins du programme de PRUTNB.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	103	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail adopte des pratiques exemplaires pour répondre aux besoins de changements et aux circonstances imprévues dans les contrats futurs.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	107	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail crée une politique visant à appuyer et à renforcer la tenue de notes pour les réunions et les décisions prises lors de l'élaboration de programmes afin d'assurer la reddition de comptes et la transparence.	***
Financement lié à la Covid-19 – Prestation de revenu d'urgence pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2021	1	3	111	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail rende compte publiquement du rendement des programmes importants.	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	36	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) prépare assez tôt les lettres de mandat des organismes de la Couronne, puis, suivant leur approbation par les ministres, les remette en temps opportun aux organismes (par exemple, six mois avant le début du nouvel exercice) afin que les organismes de la Couronne puissent planifier l'année à venir en tenant compte des priorités et objectifs du gouvernement.	***
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	37	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) veille à ce que les lettres de mandat présentées aux ministres pour signature contiennent tous les renseignements exigés par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> , notamment les attentes en matière de rendement.	***
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	45	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) étudie les plans annuels avec le concours des ministres et ministères responsables et des organismes eux-mêmes pour assurer leur conformité à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> (et aux autres lois pertinentes, dont la Loi sur les régies régionales de la santé) avant leur approbation par les ministres responsables.	***
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	46	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) étudie les rapports annuels avec le concours des ministres et ministères responsables et des organismes eux-mêmes pour assurer leur conformité à la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> (et aux autres lois pertinentes, dont la <i>Loi sur les régies régionales de la santé</i>) avant leur approbation par les ministres responsables.	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Facteurs de risque dans la surveillance gouvernementale des organismes de la Couronne	Bureau du Conseil exécutif	2021	1	4	47	Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif (dans son rôle d'appui au Conseil exécutif) élabore et mette en place une procédure officielle pour vérifier le dépôt des rapports annuels auprès du greffier de l'Assemblée législative dans les délais prescrits par la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> .	***

***Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2023.